MASTER NEGATIVE
NO. 93-81194-15

AUTHOR:
BOULENGER, FERNAND

TITLE:
REMARQUES CRITIQUES SUR LE TEXTE...

PLACE:
LILLE

DATE:
1922

Master Negative #

93-81194-15

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

Boulenger, Fernand,

Remarques critiques sur le texte de l'empereur Julien. Thèse...par Fernand Boulenger... Lille, Facultés catholiques, 1922.

viii, 72 p. 25½ cm.

Thesis, Paris.

Bibliography: p. [ix]

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 14X

IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 4/12/93 INITIALS BAP

FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

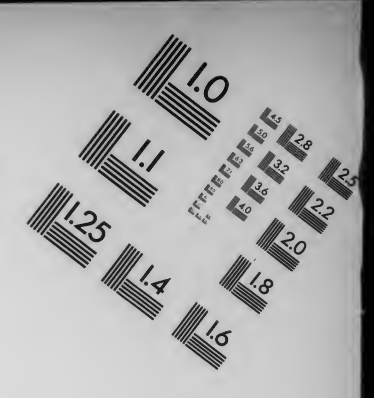


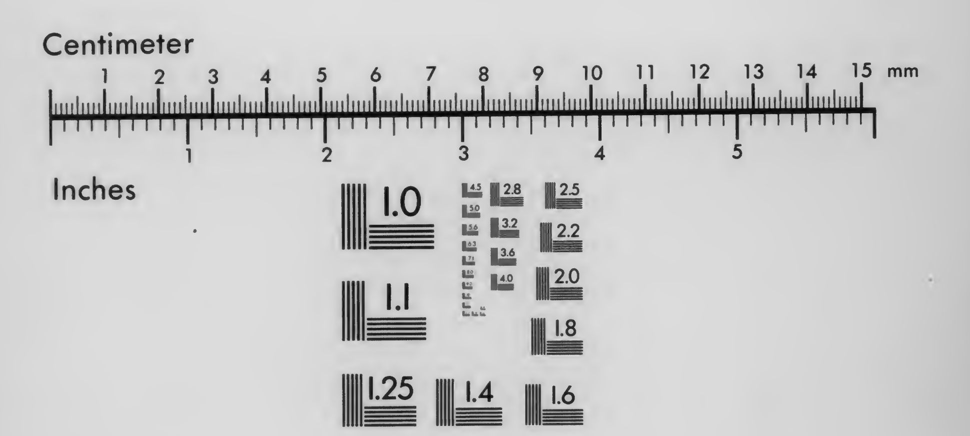
AIIM

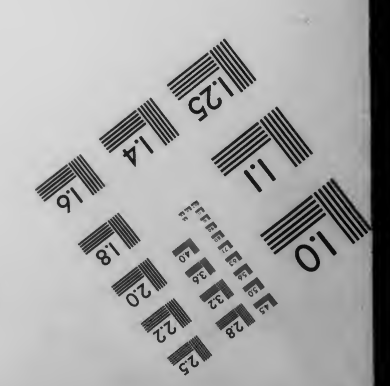
Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202







MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

REMARQUES CRITIQUES

SUR

LE TEXTE

DE

L'EMPEREUR JULIEN

THÈSE POUR LE DOCTORAT
PRÉSENTÉE A
LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

Fernand BOULENGER
Professeur
aux Facultés catholiques de Lille.

FACULTÉS CATHOLIQUES
DE LILLE
60, BOULEVARD VAUBAN, 60

AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE, 82
PARIS

1922

REMARQUES CRITIQUES

SUR LE

TEXTE DE L'EMPEREUR JULIEN

REMARQUES CRITIQUES

SUR

LE TEXTE

DE

L'EMPEREUR JULIEN

THÈSE POUR LE DOCTORAT
PRÉSENTÉE A
LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

Fernand BOULENGER
Professeur
aux Facultés catholiques de Lille.

FACULTÉS CATHOLIQUES
DE LILLE
60, BOULEVARD VAUBAN, 60

AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE, 82
PARIS

1922

PRÉFACE

Ayant à étudier la Syntaxe de l'empereur Julien, nous avons dû tout naturellement nous occuper de la tradition manuscrite de ses œuvres. Le texte de Julien nous est parvenu dans un très mauvais état. L'édition de Hertlein (in-12, Leipzig, Teubner, 1875) marquait un progrès très sensible sur les éditions antérieures. Hertlein avait pu s'aider des travaux nombreux et considérables de la critique. Nous ne nommerons ici que les éditions de Marcilius, Martini, Chantecler, Cunaeus, F. Sylburg, au xvie siècle ; surtout les deux éditions de Pétau (1614 et 1630), l'édition de Spanheim, devenue la vulgate (1696); l'édition du disc. I, de Schäfer (1802) ; les remarques de Reiske, Wyttenbach, et surtout de Cobet, dans *Mnemosyne*, dans ses *Variae Lectiones*, etc [1]. Hertlein a mis à contribution tous ses prédécesseurs. Depuis, la critique n'a pas cessé de s'exercer sur ce texte. Il semble peu utile de signaler toutes les conjectures par lesquelles elle a essayé de l'améliorer. On en trouvera la liste dans les tables des Revues, et dans les ouvrages spéciaux sur la matière, notamment dans le supplément de Klussmann à la *Bibliotheca* de Engelmann-Preuss [2]. Il est évident

1. Sur ces divers points, voy. notre *Essai critique sur la Syntaxe de l'empereur Julien*, Préface.

2. Voy. encore dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, I, n° 1, 1922, l'article de P. Thomas, pp. 15 et suiv.

qu'il restait à faire après Hertlein, d'autant que, s'il a collationné avec soin les manuscrits pris pour base de son édition, il a négligé d'établir leur filiation ; et il suffit d'un premier contact avec le texte de Julien, pour deviner l'importance de la tâche qui s'imposera à l'éditeur futur de ses œuvres.

C'est pour la lui faciliter, dans la mesure de nos forces, que nous avons choisi, dans un ensemble plus considérable, et que nous publions, cette suite de *Remarques critiques sur le texte de l'empereur Julien*. Ceux qui sont familiers avec ce genre de travaux savent qu'ils supposent une longue habitude, un commerce prolongé avec le texte d'un auteur, et avec sa pensée. En effet, nous avons entrepris ce travail au cours des trois années que nous avons passées à l'École Pratique des Hautes Études, avec les encouragements et les conseils de M. A. Jacob, Directeur d'études, qui avait eu l'obligeance d'inscrire au programme de ses leçons l'étude du texte de Julien ; nous l'avons continué dans le temps qui a suivi, et nous avons eu la bonne fortune de pouvoir soumettre chaque fois les résultats de nos recherches à la critique scrupuleuse de ce Maître ; et c'est ainsi d'ailleurs que nous avons pu, chemin faisant, recueillir quelques conjectures de M. A. Jacob lui-même ; suivant le conseil de M. A. Puech, professeur à la Faculté des Lettres, qui a bien voulu accepter d'être le rapporteur de cette thèse, nous les avons fait entrer dans notre travail, en les rapportant, cela va sans dire, à leur auteur. Au reste, nous sommes loin d'avoir épuisé la matière ; le texte de Julien a de quoi exercer pendant longtemps encore la sagacité des critiques. Nous serions heureux du

moins que ce travail ne fût pas inutile à l'établissement de ce texte, souvent si corrompu.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que, dans des conjectures, il entre nécessairement une part d'interprétation personnelle. Mais d'abord, nous ne sommes point éditeur ; nous n'avons que l'ambition moins haute d'aider à l'édition d'un texte. Et néanmoins, nous nous sommes efforcé de n'envisager que l'usage certain, ou du moins probable, de Julien, sans jamais plier, de notre gré, le texte à des idées préconçues ; et c'est ainsi qu'en avançant dans notre étude sur la Syntaxe de Julien, nous avons été amené à condamner certaines conjectures, dont une connaissance plus complète de l'usage de Julien nous montrait la caducité. D'ailleurs nous ne faisons point difficulté d'avouer que nos conjectures ne visent pas toujours à des résultats définitivement acquis ; elles peuvent n'avoir qu'une valeur de suggestion ; et nous estimerions n'avoir point perdu notre temps, si nous avions par ces *Remarques critiques* attiré l'attention d'un éditeur sur un point défectueux, obscur ou absurde du texte de Julien.

Nous nous référons toujours à la tradition manuscrite ; s'il nous arrive parfois de ne point signaler certaines corrections d'éditeurs ou de critiques, c'est qu'elles ont, à nos yeux, la valeur de leçons authentiques, et surtout qu'elles n'intéressent pas le point sur lequel porte notre critique. Nos citations renvoient pour plus de facilité à l'édition de Hertlein : le premier chiffre indique la page ; le deuxième, la ligne. Ces *Remarques critiques* étant le complément naturel de notre *Essai critique sur la Syntaxe de l'empereur Julien*, y reportent chaque fois qu'il est utile pour légitimer une correction.

Il nous reste le devoir agréable d'exprimer notre gratitude à M. A. Puech, qui a accueilli l'idée de ce travail avec tant de bienveillance et auprès de qui nous avons toujours trouvé un si aimable accueil.

Enfin nous remercions notre collègue, M. l'abbé L. Bayard, professeur de langue grecque à la Faculté libre des Lettres, d'avoir bien voulu revoir la dernière épreuve de ce travail.

Lille, le 9 février 1922

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Bidez et Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, dans *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. LVII, 1898.

Class. Rev. = *Classical Review*, London.

Cobet, *Var. Lect.* = Cobet, *Variae Lectiones*, 2e éd., 1873.

Cobet, *Mnémos.* = dans *Mnémosyne*, surtout les années 1859, 1860, 1861.

Fabricius, *Bibliotheca graeca*, Harles, Hambourg, 1798.

Klimek (P.), *Zur Würdigung der Handschriften und zur Textkritik Julians*, prog. de Leobschütz, 1888.

Krüger, *Griechische Sprachlehre* (la Prose Attique, 2e partie, la Syntaxe).

Kühner-G. = Kühner-Gerth, *Ausführliche Grammatik der Griechischen Sprache* (2e partie, la Syntaxe en 2 vol.), nouv. éd. 1898.

Mansion (J.), *La tradition manuscrite du discours VIII de l'empereur Julien*, etc., dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1898.

Mau, *Die Religionsphilosophie Kaiser Julians*, etc., Leipzig et Berlin, in-8, Teubner, 1908.

Paroemiographi Graeci (éd. von Leutsch u. Schneidewinn), Goettingue, 1839.

Pétau, sa traduction latine des œuvres de Julien; voy. l'édition de Spanheim.

Riem.-G. = Riemann-Gœlzer, *Grammaire comparée du Grec et du Latin*, Syntaxe, in-8°, Paris, Colin, 1897.

Rostagni (A.), *Giuliano L'Apostata*, Saggio critico etc., Turin, 1920.

Sophoclès, *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine Periods*, New-York, 1900.

Suid. = Suidas, Gaisford, 3 vol., Oxford, 1834.

Thes. = *Thesaurus Graecae Linguae*, éd. Didot.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

H = Hertlein.
Rsk. = Reiske.
Wytt. = Wyttenbach.
Cob. = Cobet.
pet. = Pétau, l'édition de Paris (1630).
Synt. renvoie à notre *Essai critique sur la Syntaxe de l'empereur Julien.*
<   > indique une addition ;
[   ] indique une suppression.
Pour ce qui est des manuscrits, voy. plus loin, pp. 1 et suiv.

Pour renvoyer au *Contra Christianos*, nous faisons précéder d'un C les chiffres indiquant la page et la ligne, par ex. C 100,4.

LES MANUSCRITS DE JULIEN [1]

I. Le premier de tous, qui est aussi le plus ancien, le plus important, et d'ailleurs, avec sa copie Pc, le seul complet (nous parlons plus loin du Scorialensis T, II, 5, copie de Pc), appartint jadis à Isaac Vossius et se trouve actuellement à la bibliothèque de l'Université de Leyde : cod. Vossianus Graecus Leidensis 77 (= V). Nous avons pu, grâce à l'obligeance du conservateur adjoint de la Bibliothèque, M. le Dr Molhuysen, depuis bibliothécaire au Palais de la Paix à La Haye, le consulter et l'étudier, et même en faire photographier plusieurs feuillets qu'il y aurait eu intérêt à reproduire par la phototypie. Nous croyons utile d'en donner, même après Cobet et MM. Bidez et Cumont, une description succincte.

C'est un bombycin du XIIIe siècle, petit in-f°, mesurant 262×170 pour les feuillets, 215-220×145-150 pour le texte, écrit à pleines pages et sans colonnes, avec une moyenne de 26 lignes par page (entre 24 et 27). Le manuscrit est partagé aujourd'hui en trois volumes, reliés en maroquin rouge, reliure récente ; les feuillets sont séparés par des pages

1. Voy. Dr Paul Klimek, *Zur Würdigung der Handschriften und zur Textkritik Julians*, Prog. de Leobschütz (1888), travail diligent que nous suivons en général, en le complétant et en le corrigeant, s'il y a lieu ; Cobet, dans *Mnémosyne*, 1859, pp. 341 suiv. ; J. Bidez et Fr. Cumont, *Recherches sur la tradition manuscrite des Lettres de l'empereur Julien*, dans *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. LVII, 1898 ; la préface de l'édition de Hertlein (Teubner, 1875) ; Joseph Mansion, *La tradition manuscrite du discours VIII de l'empereur Julien*, etc., dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1898, pp. 246 suiv.

blanches. Le 1er et le 2e tomes qui, ayant une pagination unique, peuvent passer pour ne former qu'un seul livre, contiennent des lettres de Libanios (χίλιαι εἴκοσι καὶ ὀκτώ); le tome 3e est réservé aux œuvres de Julien. Le tome I va de 1 à 103; le tome II de 104 à 220; le tome III, de 139 feuillets, a une pagination distincte.

Dans le tome III, on compte d'abord 16 quaternions (mais comp. Bidez et Cumont, *ouvr. cité*, p. 32); après le 16e, se trouve un feuillet intercalé, d'une écriture plus récente. Le dernier feuillet du 16e quaternion s'arrêtait brusquement sur une phrase du Banquet des Césars : 430,7 ταῖς τ' ἐπιθυμίαις ταῖς ἑαυτοῦ. Quant au feuillet intercalé, il contient d'abord la suite des Césars jusqu'à 430,23 : καὶ ἡγεμόνα μετὰ ; puis on trouve une dizaine de lignes en blanc ; puis divers fragments : 431,21 ἐπέτριβον δ'αὐτὸν, jusqu'à 432,6 : καθιστὰς σεαυτῷ ; 514,24 : ὀχρὴν τὸν ἐξελαθέντα, jusqu'à 515, 8 : ὑπὸ τοῦ συνήθους ἐπαρθέντα : puis un blanc très considérable ; et enfin 486,2 : ἤλυθες τηλέμαχε, jusqu'à 486,16 : οὕτω δ'ἐφ' ἑκάστου τῆς τέχνης ἔχεται. Puis on retrouve la suite, un moment interrompue, du ms., et le f° 129 nous reporte au milieu de la correspondance, et continue, notamment, la lettre à Georgios, commencée à la fin du f° intercalé. La description du contenu de ce manuscrit a été faite avec un soin minutieux par Cobet (*ouvr. cité*, pp. 342-349) ; il faut remarquer seulement que Cobet omet la lettre 28.

Le texte est accompagné de scholies, mais peu nombreuses, et écrites en minuscules avec ligatures ; quelques-unes sont de première main, un peu plus d'une autre main. Le titre des ouvrages est en minuscules, comme le reste du texte ; seule la première lettre du texte, non du titre, est en majuscule agrandie, et à peine ornée. Le manuscrit est sans dessins, ni couleurs, ni peintures. L'accentuation est de première main, et régulière ; la forme des esprits est ronde ; ils manquent sur le double ρ. Enfin l'encre est rousse, et l'on remarque qu'on a en quelques endroits repassé avec une encre différente sur des mots écrits de première main. Sur l'origine du Vossianus,

nous signalons, pour mémoire, l'avis du professeur Caspar René Gregory, de l'Université de Leipzig, dans une lettre conservée aux archives de l'Université de Leyde (n° 7, 4 jan. 1889) : l'encre, les majuscules et l'écriture lui font supposer que ce manuscrit est italien [1].

Le Vossianus 77 est abîmé, surtout — en ce qui concerne le tome III — dans la 2e partie. Il est à remarquer que c'est surtout au f° 72 que deviennent apparentes, et très gênantes pour la lecture du texte, les taches qui sont dues en partie, semble-t-il, à l'humidité, en partie aussi aux réactifs employés, notamment par Dübner, dans l'espoir de déchiffrer les passages obscurs ou incertains. Le manuscrit a été collationné par Spanheim, Cobet, Dübner, enfin par Hertlein, qui a noté les variantes et les lacunes avec une exactitude suffisante.

Dans bien des cas, il faut, pour les passages illisibles ou gravement altérés, recourir à une copie du Vossianus, le Parisinus 2964 (Pc), parchemin du xve siècle. Une comparaison même rapide suffit à prouver la fidélité et le soin du copiste dans les passages lisibles de V. Mais déjà alors certains endroits du Vossianus étaient d'une lecture difficile, puisque le copiste de Pc les a laissés en blanc. Ces blancs ont été comblés en partie au xvie s. par un autre copiste, d'une écriture très élégante, qui a paru à M. Omont être Nicolas de la Torre (Turrisanus), Crétois attaché à la bibliothèque de l'Escurial, de qui nous avons beaucoup de copies exécutées entre 1562 et 1586 [2]. On distingue ensuite :

L'Augustanus ou Monacensis 564 (Aug.) du xiie ou xiiie siècle ; on y trouve les Césars, mais seulement jusqu'à μακρότερα (430,1) ; le feuillet qui suit est d'une écriture plus récente.

Le Marcianus 366 (M), papier, du xve s., contient les

1. « Aus der tinte, den grossen buchstaben und der schrift halte ich diese ms. für italienisch. »

2. Fac-similés des mss. grecs du xve et du xvie s., pl. XLI et p. 14; d'après Bidez et Cumont, *ouvr. cité*, p. 34.

Césars et les discours II, I, III, celui-ci incomplet s'arrêtant au mot περιβαλλόμενος (165,21), et le disc. VIII ;

Le Parisinus 1732 (Pa), papier, du XVᵉ s., écrit par Jean Plousiadenos, et

Le Parisinus 3020 (Pd), papier, du XVᵉ s., de Pierre de Crète, ont tous deux les Césars, et les discours I, II, III ;

Le Bavaricus, ou Monacensis 101 (Bav.), papier, du XVᵉ ou XVIᵉ siècle, contient les Césars, et le disc. II, jusqu'à : δῆλον δὲ ἐνδεὲς (105,23) ;

Le Parisinus 2832 (Pb), papier et parchemin, sans homogénéité, du XVIᵉ s., a le même contenu que le précédent ; et de même

Le Vaticanus 1264, qui ne semble pas avoir été collationné ;

Le Monacensis 490 (G), papier, XVᵉ s., de contenu très divers : à la suite de 2 discours de Démosthène, au fº 381, on lit : τοῦ αὐτοῦ...., comme s'il s'agissait de Démosthène ; or c'est le disc. IV de Julien ;

Le Parisinus 3029 (Pe), papier, du XVIᵉ s., copié par Christophe Auer, contient seulement le Misopogon, avec des annotations marginales qui semblent sans valeur (Pg) ;

Le Parisinus 3038 (Pf), papier, du XVIᵉ s., n'a également que le Misopogon. Ces deux manuscrits ont été collationnés par Häusser sur l'édition de Spanheim ; la collation n'a pas été refaite ;

Le Marcianus 251 (Mb), papier, du XVᵉ s., comprend d'Arrien, les *Dissertationes Epicteteae* (4 livres) ; puis de Julien, le Disc. IV et le Misopogon ; enfin deux discours de Thémistios. Ce manuscrit a été collationné par Cobet et Hertlein ;

Le Monacensis 113 (F), papier, du XVIᵉ s., où l'on trouve, entre autres choses, le disc. IV et le Misopogon ; il a été collationné par Reiske ;

Le Monacensis 461 (E), papier, du XIVᵉ ou XVᵉ s., contient, entre autres œuvres, le disc. IV et le Misopogon (incomplet et finissant à : ἀντάξιος ἑτέρων, 456,17) ; il a été également collationné par Reiske.

Il faut joindre à cette liste deux manuscrits découverts par M. Papadopoulos Kerameus à la bibliothèque du couvent de la Mère de Dieu, dans l'île de Chalcé (Halki), près de Constantinople (voy. Bidez et Cumont, *ouvr. cité*, pp. 83 suiv., et l'article de J. Mansion (*Revue de l'Instruction Publique en Belgique*, 1898, pp. 246 suiv.). Importants surtout pour la reconstitution du texte des lettres de Julien, ils renferment cependant, l'un (= X de Bidez et Cumont) le disc. VIII au complet, l'autre (= Y des mêmes auteurs) le même discours, mais fortement abrégé.

Il existe encore, du moins pour la correspondance, un certain nombre de manuscrits de Julien, disséminés dans les Bibliothèques ; on en trouvera une description dans l'ouvrage cité de Bidez et Cumont, pp. 38 suiv.

II. De ces divers manuscrits, V et Pc sont les seuls complets. Tous les autres, sauf le Scorialensis T, II, 5 (1541), dont MM. Bidez et Cumont ont prouvé qu'il est une copie de Pc, faite avant que ce manuscrit eût été complété par Nicolas de la Torre (*ouvr. cité*, pp. 36 suiv.), sont dépourvus des discours V, VI, VII, de la Lettre à Thémistios, de la Lettre au Sénat et au Peuple d'Athènes, et du *Fragmentum epistulae*. De plus, aucun de ces manuscrits ne contient tout le reste de l'œuvre de Julien : les uns ayant le Misopogon et le Discours IV, ou seulement l'un des deux ; les autres, les Césars et les Disc. I, II, III et VIII, ou seulement une partie de ces écrits. On voit donc que, d'après leur contenu, il semble logique de les diviser en deux groupes : le 1ᵉʳ, comprenant des manuscrits où l'on trouve les Césars, et les Disc. I, II, III et VIII, ou seulement une partie de ces œuvres ; le 2ᵉ, les manuscrits qui contiennent le Misopogon et le Disc. IV, ou seulement l'un des deux.

Parmi les manuscrits du premier groupe, Aug. ne contient que les Césars ; M, en plus des Césars, comprend les disc. I,

II, III jusqu'à 165,21, et VIII ; Bav. et Pb ont les Césars et le disc. II jusqu'à 105, 23 ; Pa et Pd ont les Césars et les disc. I, II, III.

P. Klimek a montré la parenté étroite de Pa et Pd avec M ; mais il a prouvé en même temps que Pa et Pd ne peuvent descendre de M, que par l'intermédiaire d'un manuscrit perdu, très proche de M, qui aurait été l'original de Pa et de Pd ; ou seulement de Pd, dont Pa dans ce cas ne serait qu'une copie : c'était l'opinion de M. A. Jacob. Mais Pa et Pd sont sans valeur, et il n'y a pas lieu d'insister davantage.

D'autre part Bav. et Pb contiennent tous deux les Césars et le disc. II, avec une lacune au même endroit du disc. II. Pour ce dernier discours, Klimek disait en 1888 que ces deux manuscrits étaient encore à collationner. La question se posait de savoir si Pb descendait de Bav., car il a exactement, comme on vient de le voir, le même contenu ; mais l'hypothèse ne peut se soutenir, au moins pour les Césars. De son côté, Hertlein ayant comparé, pour les Césars, le texte des *Parisini* Pa et Pb, a constaté un rapport étroit entre Pa et Pb : au reste ces manuscrits sont sans valeur pour la critique du texte, et c'est Bav. qui est incontestablement le meilleur.

Il reste donc, de ce premier groupe, à examiner les manuscrits V, Aug., M et Bav., celui-ci n'entrant en considération, comme il a été dit, que pour les Césars.

D'abord, pour les Césars, il y a entre Aug. et M une très grande ressemblance. Comme Aug. est plus ancien, on peut se demander si M n'en est pas une copie. Mais on remarque que dans le passage 395,15 suiv. : οὐ σφόδρα... φράσαι le texte de M et aussi de V est plus complet que celui d'Aug. ; on en conclut que M ne peut descendre de l'Aug. Il est vrai d'autre part qu'on relève entre Aug. et M des divergences ; car on note un certain nombre de leçons communes à V et à M, qui ne sont pas dans Aug., et aussi des leçons communes à V et Aug., mais étrangères à M. D'après Klimek, ces divergences peuvent s'expliquer en général par une erreur ou une correction du copiste, et n'excluent point par conséquent

la parenté d'Aug. et de M. Par contre, il y a des cas nombreux où Aug. et M s'accordent entre eux, mais non avec V ; ainsi : 395,6 εὐπρεπεῖς Aug. M : εὐτρεπεῖς V ; 397, 7 πρὸς Aug. M : εἰς M ; 400,8 φονικῷ Aug. M : φοινικῷ V ; 404, 24 Κωνστάντιον Aug. M : Κωνσταντῖνον V ; 405,12 ἄπιστος Aug. M : ἀκόλαστος V ; 408,25 ἐπιμετρήσαντας Aug. M : ἐπιμετρήσασιν V ; 415,11 τὴν τούτου πόλιν Aug. M : τὴν πόλιν τούτου V ; 417,19 ὑμνηθέντων Aug. M. : ὑπομνησθέντων V ; 422,18 ἔμελλεν Aug. M : ἔμελε V, et nous n'avons cru bon de noter ici que les variantes les plus intéressantes. Ces leçons communes ne peuvent venir que d'une source commune, qui devait avoir pour le moins le contenu de M. P. Klimek la nomme y, et il estime que y devait présenter non seulement les leçons communes à Aug. et M, mais encore les leçons communes à V et à M d'une part, à V et à Aug. d'autre part.

Bien qu'antérieur à M, Aug. présente par rapport à y plus de divergences que M, et sur des points importants. P. Klimek a noté en six endroits des différences dans la construction. Voyez d'autre part le titre des Césars : Ἰουλιανοῦ αὐτοκράτορος VM : τοῦ θεοστυγοῦς Ἰουλιανοῦ Aug. ; et encore ailleurs : 393,9 ἀπαλλαγὴν VM : ἀνάπαυσιν Aug. ; le passage signalé plus haut, 395,15 suiv. : οὐ σφόδρα.... φράσαι ; 395,22 προσισθῆναι VM : προσεῖναι Aug. ; 406,14 τιθέμεθα VM : δεόμεθα Aug. ; 412,24 ἑβραίων VM : Ἰβήρων Aug. Dans la plupart des cas, ces variantes sont voulues ; mais il y en a trop, semble-t-il, pour qu'on puisse les attribuer à un seul copiste.

Les variantes de M par rapport à y sont, pour les Césars, moins nombreuses et moins importantes ; voy. notamment 396, 2 τῇ... ὄψει M : τῆς... ὄψεως V Aug. ; 398,10 αὐτὸς M : αὖ V Aug. ; 400,7 ὑμᾶς M : ὑμῖν V Aug. ; 404,14 παππίδιον M : παπία V Aug. ; 405,17 τὰς μὲν M : τοὺς μὲν V Aug. On peut en conclure que dans les quatre discours que comprend encore ce manuscrit, les variantes de M par rapport à V viennent déjà en majorité de y ; et l'on peut se demander, en somme, s'il faut supposer des intermédiaires entre y et M. Au total, M, tout en étant plus récent qu'Aug., semble avoir au moins autant de valeur que lui pour la critique.

Mais quel est le rapport de y avec V et Bav. ? D'abord, il faut dire que y ne descend pas de V : voy. les passages assez nombreux où la bonne leçon est fournie non par V, mais par Aug. et M pour les Césars, par M pour les disc. I, II, III et VIII. Dans les Césars, on remarque un certain nombre de passages, où des mots qui manquent dans V ont été transmis par Aug. et M : voy. par ex. 401, 22 ; 406,8, 21 ; 412,13 ; de plus, à la fin des Césars, s'il y a une lacune dans M (431, 13 : ἵνα καὶ, jusqu'à 19 : γενέσθαι), et dans V (431,1 : τὸ κήρυγμα, jusqu'à 20 : τοὺς παῖδας), elle est moins importante dans M que dans V ; cette lacune, à la vérité, n'existe pas dans Aug., mais nous savons par Hertlein que cette partie du manuscrit est de date plus récente. De même pour les discours ; voy. par ex., dans le disc. I : 58,22 suiv., la phrase : πρὸς τοσοῦτον μέγεθος... μένειν, où le texte nous est transmis très imparfaitement par V ; dans le disc. II : 123,13 suiv. διηνέχθη γοῦν ὑπὲρ τούτου.... βαρεῖαν, où la vraie leçon nous est donnée par M, tandis que V, par une méprise facilement explicable, omet : αὐτὸς ὢν (14)... ξενοδόκῳ (17) : y ne vient donc pas de V.

Par contre, il y a beaucoup de passages où V, Aug. et M ont les mêmes corruptions et les mêmes lacunes ; voy., pour nous borner à quelques exemples, dans les Césars : 424,23-25 ὀργῆς... ποιήσας ; dans le disc. I : 15, 2-3 ἀλλὰ... χρεία ; dans le disc. II : 77, 23-4 ὥσπερ... χρωμάτων. On ne peut expliquer cette concordance de V et de y, qu'en supposant un archétype auquel se rapportent V et y, et que Klimek nomme x.

Il reste à préciser les relations de V et y par rapport à x. Rien qu'à examiner les différences de construction, il y a déjà une forte présomption que V est le représentant de la véritable tradition. Ainsi dans V, on trouve par ex. un comparatif séparé de son complément construit avec ἤ, ou au gén. (59, 17-18 ; 140, 12-13) ; ou bien un génitif séparé du substantif dont il dépend (146, 24-25), ou une préposition du cas qu'elle régit (315,5), tandis que M, qui, comme on l'a vu, ne diffère que très peu de V, et, dans les Césars, M et Aug. présentent

dans ces divers cas la construction banale ; on est amené déjà à conclure que la leçon de V est la « lectio rarior », et qu'elle est vraisemblablement la bonne leçon. On arrive au même résultat par l'examen d'autres variantes ; par ex., dans le titre du disc. I ἐγκώμιον εἰς V : ἐγκώμιον πρὸς M ; voy. encore 1, 20 εὐλαβεστέρως V : εὐλαβέστερον M. etc. Par conséquent, c'est encore dans V qu'il faudra chercher la vraie leçon, au cas où l'on serait hésitant sur l'origine de la variante, d'autant que le scribe de V est soigneux, et que, loin de modifier le texte sans nécessité, il pousse le scrupule jusqu'à y laisser même des fautes dont la correction était à sa portée. Il semble dès lors que V soit très proche de l'archétype x ; Klimek est d'avis qu'il en est une copie directe, et que toutes les variantes de V par rapport à x sont attribuables, par suite, à un seul copiste. Par contre, y a un nombre trop considérable de variantes par rapport à x pour pouvoir en être une copie directe.

L'examen de Bav. nous amène à la même conclusion. Ce manuscrit ne peut remonter à V, puisque la lacune qu'on y trouve à la fin des Césars (431,13 ἵνα καὶ... jusqu'à 19 : γενέσθαι) est moins importante que celle de V (431, 1 τὸ κήρυγμα... jusqu'à 20 : τοὺς παῖδας). Mais à cause de variantes comme 411,20 ἀρξαμένη ἀνδρῶν V Bav. : ἀν. ἀρ. Aug. M ; 415,11 πόλιν τούτου V Bav. : τούτου πόλιν Aug. M ; 418,20 οὗτος ὁ γενναῖος V Bav. : ὁ γενναῖος οὗτος Aug. M ; 421,12 καὶ τιμᾶσθαι V Bav. : τιμᾶσθαι καὶ Aug. M ; 422,14 γελοῖα αὐτῷ V Bav. : αὐτῷ γελοῖα Aug. M, il ne peut davantage se rapporter à y, à Aug. ou à M. A côté de cela, on trouve dans Bav. un nombre un peu moins grand de leçons qui s'accordent non pas avec V, mais avec y ; voy. par ex. 404,24 Κωνστάντιον Bav. Aug. M : Κωνσταντῖνον V ; 408, 25 ἐπιμετρήσαντας Bav. Aug. M : ἐπιμετρήσασιν V ; 417, 19 ὑμνηθέντων Bav. Aug. M : ὑπομνησθέντων V ; 421,8 πρὶν μὲν Bav. Aug. M : μὲν πρὶν μὲν V. On ne peut rendre compte de ces diverses circonstances, qu'en supposant entre x et y, un intermédiaire (z), et qui semble plus proche de l'archétype x que du codex y. Et les corruptions qui se sont

introduites dans Bav. et le rendent moins précieux pour la critique que l'Aug. et M viendraient du copiste de z, ou des intermédiaires possibles entre z et Bav. P. Klimek estime qu'il y a eu très peu de modifications d'une autre main dans V, Aug. et M, et qu'elles proviennent à peine d'un manuscrit.

Reste le deuxième groupe de manuscrits ; ce sont ceux où l'on trouve le Misopogon et le disc. IV, ou l'une de ces deux œuvres seulement. Parmi eux Mb et F donnent le disc. IV et le Misopogon en entier ; E donne le disc. IV et le Misopogon jusqu'à 456,17 : ἀντάξιος ἑτέρων ; G ne contient que le disc. IV, Pe et Pf n'ont que le Misopogon.

Pe et Pf sont plus proches l'un de l'autre qu'aucun d'eux d'un troisième manuscrit. Ils sont à rapprocher de MbEF, non de V. D'ailleurs ces deux manuscrits sont sans intérêt pour la critique du Misopogon. Il en faut dire autant des corrections qui se trouvent en marge de Pe (Pg).

E et F ont souvent les mêmes variantes par rapport aux autres. Ainsi 174,1 προσλάβει EF : προσλάβοι V Mb ; 176,3 βιωσάντων ἄριστα EF : ἄριστα β. VMb G ; 177,14 ἐπὶ EF : ἐπεὶ VMbG ; 187,3 ὁπόσας EF : πάσας VMbG ; 436,10 αὐτὸ λεῖον αὐτὸ EF : λεῖον αὐτὸ V ; αὐτὸ λεῖον Mb ; et d'autre part, ils n'ont que des variantes très rares, et insignifiantes, entre eux : il faut en conclure qu'ils sont très étroitement apparentés. F plus récent ne peut être une copie de E ; car, contrairement à E, il contient tout le Misopogon. On est en droit de supposer que E et F sont des copies d'un seul et même manuscrit (u). D'autre part, E et F, qui offrent un grand nombre de variantes relativement à V, n'en présentent que peu par rapport à Mb : il existe donc une parenté étroite entre E, F et Mb. Cependant E et F ne sont pas des copies de Mb ; car Mb a un certain nombre de leçons qui ne se rencontrent pas dans E et F ; par ex. 178,10 ἐξέλειπεν Mb : ἐπέλειπεν VEFG ; 190,27 καινὸν Mb : κοινὸν EFG ; 203,15 συνηρμένων Mb : συνηγνωμένων EFG ; 440,20 καὶ γὰρ καὶ Mb : καὶ γὰρ VEF ; 442,22 καταναγκάζεις Mb : ἀναγκάζεις VEF. Dans ces conditions, on peut

supposer que Mb et l'original (u) des manuscrits E et F se rapportent à une source commune qui a disparu ; Klimek nomme ce manuscrit w, sans qu'on puisse préciser davantage le rapport de Mb et u avec w.

Quant à G, il semble très proche de E et F, mais surtout de Mb : voy. par ex. 176,3 ; 177,13 ; 187,3. Pourtant il ne peut être la copie du troisième de ces manuscrits, comme le prouvent des variantes comme 169,13 τὰ τοιαῦτα VG : τοιαῦτα MbEF ; 184,10 ἐχρῆν εἰπεῖν VG : εἰπεῖν ἐχρῆν MbEF ; 187,26 τελείαν VG : τελείων MbEF. Ces variantes, et d'autres comme : 181,1 αὐτὸν G : ταὐτὰ MbEF ; 192,25 γε τοι G : τοι MbEF ; 193,15 τῆς τοῦ G : τε τοῦ MbEF ; 196,16 ταύτῃ G : ταῦτα MbEF etc., ne permettent pas davantage de le rattacher à w.

Peut-être des variantes communes avec V, et dont la plupart sont bonnes, comme 168,2 : σαλούστιον VG ; 169,13 : τὰ τοιαῦτα VG ; 178,12 : ἐγείρει VG ; 184,10 : ἐχρῆν εἰπεῖν VG ; 187,26 : τελείαν VG, peut-être ces variantes permettent-elles de faire dépendre G d'une source intermédiaire entre V et w. Un certain nombre d'autres variantes s'expliquent par des fautes du copiste. Nous ne sommes pas de l'avis de Klimek qui attribue à G à peine la valeur de E ou de F. Il arrive que G soit seul à transmettre la bonne leçon ; ainsi 193,15 τε τοῦ MbEF : τῆς τοῦ G, V faisant défaut pour ce passage [1]. Il semble que G soit à consulter au même titre que E et F.

Il reste à établir le rapport existant entre w et V. On relève dans les deux manuscrits des fautes communes : ainsi Misopog. (Disc. IV, V manque de 190,19 à la fin ; voy. l'erreur de Klimek, *op. cit.*, p. 5), 439,6-7 : ᾧ ἐῴκει... τούτου ; 464,3-5 : ἥ τε... εἶναι ; 477,6-7 : ἐπὶ δώματι. A côté de cela, on trouve, il est vrai, un certain nombre de variantes qui, au jugement de Klimek, n'infirment point l'hypothèse que w se rapporterait à V. Seulement ces divergences pourraient bien ne point provenir toutes d'un seul copiste ; et il faudrait supposer, entre V et w, un ou plusieurs intermédiaires. Et c'est pourquoi cette

1. Voy. encore 177, 14, un accord remarquable de G avec VMb.

deuxième classe de manuscrits n'a d'importance réelle que là où V présente des lacunes, notamment dans le disc. IV, à partir de 190, 19 : οὐ μὴν οὐδὲ, jusqu'à la fin de ce discours.

Il serait prématuré de prétendre classer, avant plus ample informé, les deux manuscrits de Chalcé dont il a été question plus haut, et qui d'ailleurs semblent très dignes d'intérêt ; car la collation faite par M. Papadopoulos [1] est, de l'avis de M. J. Mansion, loin d'être exacte (*art. cité*, p. 247). Il suffira de dire pour l'instant que X et Y coïncident en général, mais sont indépendants l'un de l'autre ; qu'ils sont plus souvent d'accord avec V qu'avec M, — les deux manuscrits qui jusque là entraient seuls en considération pour le disc. VIII ; que cette parenté s'affirme non seulement aux endroits où V donne la bonne leçon, mais encore aux endroits où son texte est fautif. Le reste de la démonstration de M. Mansion ne nous paraît pas absolument convaincant [2].

Au total, c'est V qui est l'autorité principale dans l'établissement du texte de Julien. Quand V a des lacunes, il y a lieu de recourir d'une part à Pc sa copie, d'autre part à MbEFG. Après V, on doit consulter M et Aug. qui ont une valeur à peu près égale, et donnent en plus d'une rencontre la bonne leçon. Bav ne viendrait qu'ensuite, et n'a pas l'autorité de M Aug.

1. Voy. dans Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος, l'appendice du t. XVI, 1885, pp. 9 suiv. (d'après l'ouvrage cité de Bidez et Cumont, p. 83).

2. Par ex. 311, 12 καινὸν VM : κοινὸν X ; nous avions nous-même proposé κοινόν, où Mr M. voit une nouveauté de X, comme correction, à l'École des Hautes Études, et nous avons constaté bientôt, après coup, que c'est la leçon de Spanheim. Par contre X, à 325,20 : .·. ουσα V, ἀνανδουσα M : νεύουσα X, est seul à présenter la bonne leçon, et rend inutile la conjecture de Spanheim ῥέπουσα, et celle que, en partant du texte barbare de M : ἀλαζονείαν ἀνανδουσα, nous avions hasardée nous-même : λήγουσα.

REMARQUES CRITIQUES

SUR LE

TEXTE DE JULIEN

Discours I.

— 1, 8-9 : τὸ βραχὺ λειφθῆναι τῷ λόγῳ τῶν ἔργων δεινὸν κρίνοντα.

La leçon : τὸ βραχὺ est de M ; on lit dans V : τῶ βραχεῖ. La leçon de M, adoptée par Hertlein, est normale ; de plus υ et ει se prononçaient de même, et il suffit que τὸ ait été écrit τῶ par inadvertance pour que βραχεῖ ait suivi, soit immédiatement, soit dans une copie ultérieure. D'autre part βραχεῖ serait la *lectio rarior* ; or on lit dans Platon, *Rép.*, 330 b : βραχεῖ γέ τινι πλείω ; voy. d'ailleurs Grégoire de Nazianze, *El. funèbre de Basile*, LXXIII : ὁ δέ, τοῦ μὲν τῷ πράῳ, τοῦ δὲ τῇ σοφίᾳ κατὰ τὸν ἐμὸν λόγον, οὐδὲν ἢ μικρῷ λείπεται ; comp. Julien, 41,5. On peut se demander, dans ces conditions, s'il ne faut pas adopter la leçon de V :

βραχεῖ (voy. *Synt.*, p. 62).

— 2, 13-14 : ἀντιτάττειν τῇ τῶν πραγμάτων φύσει δύνασθαι τὴν τῶν λόγων.

Wyttenbach propose δύνασθαι τὴν : τὴν δύναμιν ; et Reiske : τὴν τῶν λόγων τέχνην ; Hertlein adopterait la correction de Reiske, à condition de supprimer δύνασθαι. Je crois qu'il est plus simple, et plus rationnel de supprimer δύνασθαι, qui serait un rappel du premier δύνασθαι (11), mis en marge ou dans l'interligne, et qui aurait passé dans le texte.

— 6, 1 suiv. Julien, au cours de l'éloge de Constance, se

demande quelle est la ville qui a le droit de se dire la patrie de l'empereur. Plusieurs se disputent cet honneur ; Rome notamment le revendique, mais non pas au même titre que pour les autres empereurs ; ses prétentions, en ce qui concerne Constance, sont plus spéciales et plus légitimes. On lit dans les manuscrits :

(ἡ βασιλεύουσα τῶν ἁπάντων πόλις) ἐξαίρετον αὐτῆς (αὐτῆς H.) φησιν εἶναι τὸ γέρας, οὐ τοῖς κοινοῖς ἐφ' ἁπάντων τῶν αὐτοκρατόρων δικαίοις χρωμένη.., οὐκοῦν ὡς (V : οὔκουν. ἀλλ' ὡς M).

La leçon de M peut être conservée à la rigueur ; dans ce cas, il faut entendre οὔκουν au sens de « pas du tout » ; voy. le *Thes.*, V, 2378, qui autorise cette interprétation. Mais je préfère une autre lecture, qui est suggérée par le texte de V, combiné en quelque façon avec celui de M, et qui a l'avantage de nous offrir un texte satisfaisant, sans rien sacrifier des deux manuscrits ; et j'écrirais, en m'inspirant en partie d'une conjecture de Hertlein :

οὐχ οὕτως ἀλλ' ὡς.

— 7,22 suiv. : τῶν ἀγώνων πρὸς τοὺς ὑπὲρ τὸν Ἴστρον οἰκοῦντας βαρβάρους ἀναμιμνήσκοντα.

Hertlein écrit ἀγώνων <τῶν>. Je crois que sa correction est inutile. Avec les substantifs verbaux, indiquant une action, parfois un état, parfois même avec d'autres substantifs, Julien ne répète point l'article devant la locution prépositive qui détermine le substantif ; voy. par ex. 96,7 ; 97,21 ; 479,14 etc. ; et comp. *Synt.*, pp. 218 suiv.

— 11,22 : μακρῷ τῶν προγόνων ἐπιδείξω σεμνότερον.

Julien vient de faire l'éloge des ancêtres de Constance, et il entreprend de montrer que Constance les surpasse. Il manque ici un pronom sujet de la proposition infinitive. A la rigueur, ce pronom pourrait être sous-entendu, étant inclus dans le : 19 τοῖς ἐπαίνοις τοῖς σοῖς ; mais cette construction ne serait pas ordinaire ; et de plus ici la correction est naturelle, autant qu'a pu l'être la suppression du pronom, et je propose d'écrire :

<σὲ> σεμνότερον.

Voy. d'ailleurs des corrections analogues 2, 25 et 6, 21 (Schäfer) ; 56, 19, 29 (Hertlein). La difficulté d'ailleurs n'avait pas échappé à Wyttenbach qui proposait d'écrire plus haut (20) ὡς ἡμῖν : σε ὑμνεῖν, ni à Hertlein qui préférait σε ἡμῖν, à condition de corriger ἐπιδείξω : ἐπιδεῖξαι.

— 18,19 suiv. : διὰ μὲν τῶν πόνων τὴν εὐεξίαν περιβαλόμενος, διὰ δὲ τῶν νόμων τὴν σωφροσύνην κτησάμενος.

Julien vante la vigueur de corps et la modération d'âme de Constance ; κτησάμενος est la leçon de M, tandis qu'on lit dans V : καταχρησάμενος, peut-être amené par le χρησάμενος de 18. Étant donné l'importance de V, je crois qu'il faut tenir compte autant que possible de son texte et je propose :

κατακτησάμενος ;

voy. par ex. 20,25.

— 22,24 suiv. : εἰ μέν τις τὴν πατρῴαν οὐσίαν πρὸς τοὺς ἀδελφοὺς νεμόμενος ἑκατὸν ταλάντων, κείσθω δέ, εἰ βούλει, τοσούτων ἄλλων, εἶτα ἔχων μνᾶς ἔλαττον ἠγάπησε δή (M : δὲ V), καὶ μικροῦ παντελῶς ἀργυρίου τὴν πρὸς ἐκείνους ὁμόνοιαν ἀνταλλαξάμενος, ἐπαίνων ἂν ἐδόκει καὶ τιμῆς ἄξιος.

Ce passage est défectueux, et dans l'état des mss. ne présente point de sens acceptable. Reiske et Cobet corrigent : ἔχων <πεντήκοντα> μναῖς ; la correction est ingénieuse. De plus Reiske suppose après ἠγάπησε la chute de φαύλου. Mais, de toute façon, δὴ καὶ ne s'explique pas. Hertlein voudrait écrire δὴ καὶ : ἀντὶ ; mais ceci n'est pas conforme à l'usage de Julien, qui avec ἀνταλλάττω ne répète pas la préposition ; voy. par ex. 76, 1-2. J'écrirais volontiers, en m'inspirant en partie de la correction de Reiske et Cobet (μνᾶς : μναῖς, confusion qui se rencontre, voy. par ex. 363,23) :

ἔχων μναῖς ἔλαττον ἠγάπησε δέκα, μικροῦ κ.τ.λ.

Pour δὴ καὶ : δέκα, voy. 457,14 une correction assez semblable proposée par Reiske. Quant à la place de δέκα, elle ne constitue point une difficulté ; voy. par ex. 53,5 ; 53,8 ; 253,18 ; 359,20 ; et voy. à 344,4, une conjecture de Cobet.

— 24,10 suiv. : παρείας μὲν τάχει χρησάμενος ἀθρόως ἐκ Παιόνων ἐν Σύροις ὤφθης οὐδὲ τῷ λόγῳ δεῖξαι ῥᾴδιον.

Après le partage de l'empire de Constantin entre Constance et ses frères, Julien raconte comment Constance fit face aux dangers du dedans et du dehors. Il manque évidemment une conjonction devant ὤφθης. Pétau, au lieu de ἀθρόως, supposait : ὅπως μὲν ; Schäfer écrit : ὅπως πορείας. Je crois qu'il y a lieu d'écrire :

πορείας μὲν τάχει χρησάμενος ὅπως κ.τ.λ.

Le μὲν de πορείας μὲν est en corrélation avec le δὲ de ὅπως δὲ (13) ; la correspondance n'est point parfaite, du point de vue classique, mais elle est suffisante, étant donné les habitudes de Julien. Quant à ἀθρόως, qui doit être remplacé par ὅπως, il a pu s'introduire dans le texte, comme glose postérieure ; on sait que Suidas interprète ἀθρόως· ταχέως ; ce serait l'explication de : πορείας τάχει χρησάμενος ; et son introduction dans le texte aurait fait tomber ὅπως.

— 29,16 suiv. : τὸ μὲν τεῖχος αἱροῦσιν εὐθέως τοὺς ὑπὲρ αὐτοῦ κτείναντες.

Il s'agit d'un épisode des combats livrés aux Parthes, près de Singara, par les soldats de Constance.

On lit dans les meilleurs mss. (= VM) : κτείναντες καὶ ἀμύναντες. Il semble évident qu'il faille s'en tenir ici au texte de la vulgate ; d'autre part, Reiske voulait écrire : τοὺς ὑπὲρ αὐτοῦ μαχομένους ; de son côté, Hertlein écrit : τοὺς <ἀμυνομένους> (sans doute d'après 27,6 et 33,18). Mais la correction de Hertlein, et par suite celle de Reiske, sont inutiles. Car l'emploi de ὑπέρ avec le génitif au sens local de « sur », est fréquent chez Julien ; il n'y a pas de doute possible sur ce point ; voy. 28,12 ; 37,2 ; 82,8 etc, ; et comp. *Synt.*, p. 94 ; et l'on a ce sens :

« ayant tué ceux qui étaient dessus (= sur le rempart).

— 31,19 suiv. : τὸ δὲ εἰς ἴσον καταστῆσαι τοὺς πολεμίους ταῖς συμφοραῖς τῆς σῆς ἀρετῆς ἔργον ὑπολαβεῖν, τὸ δὲ τῶν μὲν οἰκείων αἰσθέσθαι συμφορῶν, ἀγνοῆσαι δὲ τὰ κατορθώματα τῆς ἀγαθῆς τύχης ἔργον λογίζεσθαι.

Si les pertes de l'ennemi ont égalé celles de Constance, c'est le fait de son courage ; mais si l'ennemi s'est aperçu de

ses revers, sans connaître ses avantages, c'est le fait d'une heureuse fortune.

Je voudrais écrire ici :

καταστῆσαι : καταστῆναι.

En effet τὸ δὲ εἰς ἴσον κ. τ. λ. est en corrélation avec les deux propositions qui suivent ; or elles ont pour sujet : τοὺς πολεμίους ; il est vraisemblable que c'est τοὺς πολεμίους qui est aussi le sujet de la première proposition, et que καταστῆσαι est mis à tort pour καταστῆναι.

— 32,17 suiv. : τέως μὲν ἐπηγγέλλετο τὰ προσήκοντα δράσειν, οὐδαμῶς αὑτὸν (H : αὐτὸν VM) ἀξιῶν τῆς ἀρχῆς, ἐπίτροπον δὲ οἶμαι πιστὸν καὶ φύλακα παρέξειν ἐπαγγελλόμενος.

C'est Vétranion dont parle ici Julien. Avant de proclamer ouvertement la révolte, il prie Constance de l'aider contre Magnence, et promet de rester dans le devoir, de ne point viser à l'empire, et de s'en constituer au contraire le gardien fidèle.

La présence de ἐπαγγελλόμενος après ἐπηγγέλλετο peut sembler bizarre, d'autant qu'il est inutile. On ne peut pourtant le supprimer ; car il faudrait, pour cela, pouvoir expliquer son introduction. J'inclinerais plutôt à écrire :

ἐξαγγελλόμενος.

— 33,8 suiv. : διενοοῦντο γὰρ ὡς καὶ τὰς πόλεις καθέξοντες καὶ τῆς χώρας ἤδη κρατήσαντες κληρούχους ἡμῖν ἐπάξουσι.

Les Perses veulent profiter des embarras de Constance pour reprendre la Syrie ; ils avaient l'intention, une fois le pays conquis, de le coloniser.

La phrase, dans l'état du texte, est inintelligible. Wyttenbach propose d'écrire, au lieu de ἐπάξουσι (M ; ἐπαύξουσι V), ἐπάξοντες ; Hertlein préférerait ἐπάγειν. Il faut négliger la leçon de V ; reste la leçon de M, à laquelle je crois qu'il ne faut pas toucher. Il y a lieu d'assimiler διενοοῦντο aux verbes qui marquent une intention (voy. 111,10 ; 113, 2-3), et je redresse le texte en ajoutant un ὅπως qui paraît indispensable ; on a, de la sorte :

διενοοῦντο γὰρ... κρατήσαντες <ὅπως> ;

la disparition de ὅπως s'expliquant par le ς final.

36,12 suiv. : τῆς Ῥώμης δὲ ἴσως ἄξιον μνησθῆναι πάλαι ποτὲ χρησαμένης τύχῃ τοιαύτῃ, Γαλατῶν οἶμαι καὶ Κελτῶν ἐς ταὐτὸ πνευσάντων καὶ φερομένων ἐπ' αὐτὴν καθάπερ χειμάρρου (V ; χείμαρρον M) ἐξαίφνης.

Julien vient de raconter le siège de Nisibe par les Parthes ; et il rappelle, à ce sujet, le souvenir de Rome submergée jadis par les Gaulois, comme par un torrent furieux.

Hertlein, d'après Wyttenbach, écrit χειμάρρους. Mais ce texte est à rapprocher de 42,23, où χειμάρρους est attribut du sujet. Il y a lieu, dans l'état du texte, de le traiter ici de la même façon ; la leçon de V : χειμάρρου satisfait à cette préoccupation, mais elle n'évite pas l'hiatus ; on pourrait, en s'inspirant de M, écrire :

χειμάρρων ; et comp. Plut., *Pompée*, 19, § 3.

— 37,24 suiv. : οὔτε ἔδεισας τῆς παρασκευῆς τὸ μέγεθος οὔτε ἀπίστων ἀνδρῶν ξυμμαχίαν πλέον ὑπέλαβες τῆς ἔμφρονος γνώμης.

Julien fait allusion ici à l'alliance de Vétranion et de Magnence conjurés contre Constance, et à la force d'âme de l'empereur, confiant dans la sagesse de ses desseins.

Hertlein a raison de trouver πλέον insuffisant, et il suppose : πλέον ἔχειν. Il est préférable et plus simple d'écrire :

πλέονα,

et la phrase redevient normale. Cette correction ne soulève point de difficultés au point de vue de la construction ; après ὑπολαμβάνω, Julien exprime ou n'exprime pas l'infinitif εἶναι ; par exemple avec l'infinitif : 114,4, etc. ; sans l'infinitif : 120,3 ; 124,3 ; 129,3, etc. Quant à la forme peu attique πλέονα, elle est d'usage courant dans Julien : voy. 240,20 πλέονα (mss.) ; 246,14 : πλείονες etc. D'ailleurs 118,22, Reiske par ex. n'a pas hésité à écrire ἐλάττονα.

— 43,10 suiv. : Φράγγοι καὶ Σάξονες, τῶν ὑπὲρ τὸν Ῥῆνον καὶ τὴν ἑσπερίαν θάλατταν ἐθνῶν τὰ μαχιμώτατα.

ὑπὲρ est une impossibilité à cause de τὴν ἑσπερίαν θάλατταν, « la mer occidentale ». D'ailleurs, Julien refera le même récit (dic. II : 71,2 suiv.), et il expliquera qu'il s'agit des Germains,

voisins du Rhin et de la mer Occidentale (πρόσοικοι) ; voy. encore 359,10 suiv. On peut écrire, comme Hertlein le soupçonne, ὑπὲρ : περὶ, les deux prépositions, en abréviation, ayant été parfois prises l'une pour l'autre. A moins de corriger :

ὑπὲρ : παρὰ.

L'υ de ὑπὲρ a pu être amené par le ν de τῶν. Quant à περ et παρὰ, ils ont été parfois confondus. Or παρά s'emploie fréquemment chez Julien au sens local de « près de », avec l'accusatif, à la question « ubi » ; voy. *Synt.*, p. 98.

— 46,16 suiv. : τίς γὰρ εἰπεῖν ἔχει τῶν πρόσθεν αὐτοκρατόρων ἱππικὴν δύναμιν καὶ σκευὴν τῶν ὅπλων τοιαύτην ἐπινοήσαντα ;

Julien vient de décrire la bataille de Myrsa, remportée par Constance sur Magnence, et il prend prétexte de ce succès pour exalter Constance au-dessus de ses prédécesseurs. Il y a ici un génitif partitif qui se rattache mal à un participe employé sans aucune détermination. On pourrait, sans difficulté, écrire :

τοιαύτην : τοιαύτην <τιν'>,

« qui peut, parmi les empereurs tes prédécesseurs, en nommer un qui... ? »

— 50,22 suiv. : τὴν Ἀντιόχου πόλιν ἐπώνυμον ἐπονομάζουσαν ἀκούω πολλάκις.

Ce passage a exercé la sagacité des critiques. Wyttenbach, après πόλιν ajoute : ἑαυτὴν σοῦ ; Reiske, après ἐπώνυμον ajoute : σοι ἑαυτήν. D'autre part, on remarque que, dans des cas semblables, Julien emploie volontiers ἐπώνυμος au sens passif de « surnommé à cause de » : voy. 79, 12 ; 447, 9. Julien ici a pu écrire :

ЄΠѠΝΥΜΟΝϹΟΥΟΥϹΑΝ

et le σοῦ οὖσαν, étant abîmé et mal lu, combiné d'autre part avec ἐπώνυμον, a pu donner lieu à la leçon, inadmissible ici, ἐπονομάζουσαν. En tout cas, l'hypothèse vaut celle de Wyttenbach ou de Reiske.

— 51,25 suiv. : καὶ ταῦτα οὐδείς ἐστιν ἠλίθιος ὅστις οὐκ οἴεται, μηδὲν ἐκείνων μεγαλοψυχίᾳ καὶ τῇ πρὸς τὰ καλὰ φιλοτιμίᾳ λειπόμενον, οὕτως ἐγκρατῶς καὶ σωφρόνως τῷ πατρὶ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς προσενηνέχθαι.

Julien compare Constance à Alexandre et à Cyrus, et montre qu'il leur fut supérieur par sa conduite à l'égard de son père et de ses frères.

Hertlein écrit <οὕτως > ἠλίθιος ; quant à Reiske, il est encore plus audacieux ; il veut écrire :

ταῦτα : ταῦτα <σκοπῶν> ;
ἐστιν ἠλίθιος : εἰ μὴ πάνυ ἠλίθιος ;
οἴεται μηδὲν : οἴεται <σὲ> μηδὲν.

On peut garder la correction de Hertlein ; mais il manque un sujet à la proposition infinitive. Il est très simple d'écrire :

οὕτως ἐγκρατῶς : οὕτω σ'ἐγκρατῶς.

Discours II.

— 64,24 suiv. : αὕτη σοι τῆς Πελοπιδῶν οἰκίας ἡ γενεαλογία, εἰς τρεῖς οὐδὲ ὅλας μείνασα γενέας.

Je suis d'avis qu'il faut écrire :

τῆς : τῆς <τῶν> ;

voy. 64,11. D'ailleurs c'est le seul cas où, dans Julien, le terme patronymique soit construit sans article ; voy. 16,23 ; 35,5 ; 64,11 ; 66,17 ; 95,2 ; 104,10, 11,15 ; 199,20-21 ; 230,26 ; et comp. *Synt.*, p. 214.

— 70,23 suiv. : εἵπετο δὲ αὐτῷ πολὺς μὲν ὁπλίτης πεζός, ἱππεῖς δὲ οὐχ ἥττους, ἀλλ' οἵπερ ἄλκιμοι, Κελτοὶ καὶ Ἴβηρες.

Julien refait ici le récit de la lutte de Constance contre Magnence (voy. disc. I, pp. 41 suiv.). Magnence ne se contente pas d'une nombreuse infanterie, d'une nombreuse cavalerie ; il entraîne à sa suite les Celtes et les Ibères, qui ont la réputation d'être de rudes combattants ; c'est évidemment l'idée qu'il veut rendre ici ; mais ἀλλ' οἵπερ ἄλκιμοι, qu'on lit dans les manuscrits, ne satisfait point. Reiske propose d'écrire : ἀλλ' ὅτιπερ ἄλκιμον ; on pourrait écrire :

ἀλλ' οἵπερ : ἄλλοι δ'οἵπερ

Peut-être y avait-il d'abord ἄλλοι δ'(ὲ) οἵπερ ; on aura copié en altérant : ἄλλοι δοιπερ ; puis δοι aura été omis. Le verbe de la

proposition relative est sous-entendu ; cela n'a rien que de très ordinaire.

— 72,23 suiv. : τούτοις εἵπετο τῶν ἄλλων ἱππέων πλῆθος ἀσπίδας φέροντες, οἱ δὲ ἀπὸ τῶν ἵππων τοξεύοντες.

Julien décrit l'ordre dans lequel l'empereur a rangé ses troupes dans la bataille de Myrsa contre Magnence. Il me semble moralement certain qu'on devait lire ici :

<οἱ μὲν> ἀσπίδας φέροντες, οἱ δὲ κ.τ.λ.

Julien sans doute, en fait de liaison dans les phrases use d'une grande liberté. Mais ici l'addition de <οἱ μὲν>, outre qu'elle semble demandée par le mouvement naturel de la phrase, aurait l'avantage de la conformer aux exigences de la règle d'accord.

— 75,24 suiv. : ἀπορριπτοῦντες τὰς ἀσπίδας αὐτοῖς (V : αὐτοῖς τοῖς M, H. ; Bav. non consulté) ξίφεσιν ὠθοῦντο.

Le sens de cette phrase varie suivant qu'on adopte la leçon de V, ou celle de M. Dans le premier cas, αὐτοῖς ξίφεσιν est un datif d'accompagnement, qui dépend de ἀπορριπτοῦντες ; voy. 31,5 ; 72,7 ; 76,14,22 ; 155,5, et comp. *Synt.*, p. 61 : on notera que dans tous ces exemples, l'article est absent et que, de plus, comme il arrive ici, le pronom se trouve placé devant le substantif au datif ; et l'on a à peu près ce sens : les combattants abandonnent leurs boucliers en même temps que leurs épées, pour se heurter (corps à corps). Dans le deuxième cas, αὐτοῖς τοῖς ξίφεσιν devient un datif d'instrument, qui dépend de ὠθοῦντο : les combattants abandonnent leurs boucliers pour se heurter à l'épée. Les deux interprétations peuvent se défendre ; mais comme V est l'autorité, il y a peut-être lieu de le suivre ici, malgré l'avis de Hertlein.

— 93,25 suiv. : βασιλεὺς δὲ οὗ μὲν ἀλκῆς ἔργον ἐστὶ καὶ θυμοῦ χρῆται τοῖς ὅπλοις καὶ κρατεῖ ξυμβουλίᾳ (εὐβουλίᾳ Wytt. ; p. êt. ξὺν εὐβουλίᾳ H.), οὗ δὲ μόνον ἐδέησε γνώμης, ταύτῃ κυβερνᾷ καὶ κατεργάζεται πράγματα τοσαῦτα, ὁπόσα οὐδὲ ὁ σίδηρος ἐξελεῖν ἰσχύσει.

L'empereur, quand il le faut, recourt aux armes, et il sait s'en servir ; mais il préfère la prudence, et il y obtient des résultats plus glorieux, et « tels que le fer même ne pourrait

en produire ». Le verbe ἐξελεῖν ne saurait convenir ici ; Hertlein l'a très bien vu, et il propose d'écrire ἐκτελεῖν. Je crois qu'on approcherait davantage de la leçon authentique en écrivant :

ἐξελθεῖν.

Voy. par ex. Thucyd., 1,70,7 ; 3, 108,1, où ce verbe est employé au sens de « accomplir, exécuter quelque chose ».

— 94,6 suiv. : ὑπὲρ τούτων ὀλίγα ἅπαντα διεληλύθαμεν.

Julien aborde l'éloge de l'intelligence et de la prudence de l'empereur ; il en a déjà parlé brièvement ; il le dit, mais c'est le lecteur qui a dû dégager cette conclusion de l'éloge fait par Julien. Les mss. écrivent : ὀλίγα ἅπαντα. Pétau avait déjà reconnu que ce ἅπαντα est inadmissible ; Hertlein se demande s'il n'y avait pas ici πάλαι. Je propose d'écrire :

ὀλίγα ἅπαντα διεληλύθαμεν : ὀλίγα πάνυ διεληλύθαμεν.

Le groupe ΑΠΑΝΥΔ a pu donner lieu à la lecture : ΑΠΑΝΤΑ. En onciales, le groupe ΤΑ peut facilement se confondre avec le groupe ΥΔ.

— 96,6 suiv. : ὅπως μὴ τὰ ὑπὲρ τῶν ἔργων μόνον ἀκούοντες καὶ τῶν κατορθωμάτων ἐς τὸν πόλεμον ἔλαττον ἔχειν ὑπολαμβάνητε βασιλέα περὶ τὰ σεμνότερα.

L'empereur est remarquable, non seulement par les talents militaires, mais encore par les qualités de l'esprit. Hertlein a cru devoir écrire : τῶν κατορθωμάτων <τῶν> ἐς τὸν πόλεμον. Il est certain qu'on s'expliquerait aisément la suppression de ce τῶν après κατορθωμάτων. Mais cette correction me paraît inutile, étant donné l'usage de Julien, et il n'y a rien à changer au texte manuscrit ; voy. plus haut à propos de 7,22 et comp. 97,21 ; 479,14 ; voy. *Synt.*, p. 218.

— 97,20 suiv. : τὸ δὲ ἐφ' ἑκάστῃ συνόδῳ τὰς δημηγορίας ἐκλέγειν ἐς τὰ στρατόπεδα καὶ δήμους καὶ βουλευτήρια μακροτέρας δεῖται τῆς ξυγγραφῆς.

Julien vante les aptitudes oratoires de Constance. Ici encore, Hertlein, à la suite de Reiske, ajoute au texte manuscrit l'article devant la locution prépositive. Pour les raisons qui viennent d'être dites à propos de 96,7, je crois qu'il n'y a pas lieu de toucher au texte.

— 113,2 suiv. : προνοητέον δὲ αὐτῷ τῶν εἰρημένων οὐ μεῖον ὅπως ἄφθονον τὴν τροφὴν ἔχωσι καὶ οὐδενὸς τῶν ἀναγκαίων ἐνδέοιντο.

Dans ses considérations sur les devoirs d'un chef d'armée, Julien observe qu'il a le devoir d'assurer à ses troupes des vivres en abondance. Dans le texte manuscrit, des deux verbes qui dépendent de προνοητέον ὅπως, l'un est au subjonctif, l'autre à l'optatif : il y a évidemment ici une faute. La correction doit s'inspirer de l'usage ordinaire de Julien ; c'est ce que n'a peut-être point fait Hertlein en corrigeant ἐνδέοιντο : ἐνδέωνται. Je crois qu'il faut écrire :

ἔχωσι : ἔχοιεν.

Dans les propositions de ce genre, Julien établit une relation curieuse entre l'impératif du verbe principal, et l'optatif de la proposition subordonnée ; voy. 302,13 ; 396,24. Il semble qu'on puisse rapprocher de ces propositions qui dépendent d'un verbe principal à l'impératif, celles qui dépendent d'un adjectif verbal, dont le sens se rapproche de celui de l'impératif ; voy. encore 293,22 et comp. *Synt.*, p. 154.

— 115,5 suiv. : (ἀνδρῶν σωφρόνων) οἳ μηδὲν αὐθαδῶς μηδὲ ὁρμῇ τινι παντελῶς ἀλόγῳ χρώμενοι, ἐν ἡμέρας μορίῳ σμικρῷ βουλευσάμενοι, τυχὸν δὲ οὐδὲ βουλῇ δόντες, ὑπὲρ ἀνδρὸς πολίτου τὴν μέλαιναν οἴσουσι ψῆφον.

L'auteur énumère les précautions dont doit s'entourer un roi, soucieux de bien rendre la justice ; il doit confier ce soin à des hommes intègres.

Le texte est défectueux, comme on en peut juger par les corrections que veulent y apporter les critiques. Reiske remarque à propos de αὐθαδῶς qu'il semble manquer ici un participe comme ποιοῦντες ou κρίνοντες ; à propos de βουλῇ, Hertlein, qui renvoie à Xénophon, C. D. VII, 2,26 où l'on trouve : βουλήν μοι δὸς περὶ τούτου, propose la leçon : βουλήν ; mais cette expression serait ici trop générale. Peut-être pourrait-on corriger :

οὐδὲ : οὐδὲν ;

et l'on aurait ce sens : (des hommes qui) « peut-être sans

avoir même rien donné à une délibération » = sans avoir pris la peine de délibérer.

Discours III.

— **133,21-134,3** : καὶ γὰρ οἶμαι σώφρονα καὶ συνετὴν καὶ νέμειν ἑκάστῳ τὰ πρὸς τὴν ἀξίαν καὶ θαρραλέαν ἐν τοῖς δεινοῖς καὶ μεγαλόφρονα καὶ ἐλευθέριον καὶ πάντα ὡς ἔπος εἰπεῖν ὑπάρχειν ἐκείνην οἰόμενοι χρῆναι τὰ τοιαῦτα, τῶν ἐπὶ τοῖς ἔργοις ἐγκωμίων ἀφαιρησόμεθα τὸν ἐκ τοῦ κολακεύειν δοκεῖν ψόγον δεδοικότες.

Julien, en commençant l'éloge de l'impératrice Eusébie, veut justifier son entreprise. Il vient de montrer que Socrate, Platon, Aristote, Xénophon, firent l'éloge d'hommes illustres. Pourquoi dès lors refuser cet honneur à une femme dont la vertu rivalise avec celle des héros ?

Hertlein écrirait volontiers :

καὶ γὰρ : ἦ γὰρ ;
οἶμαι : εἶναι ;
καὶ νέμειν : καὶ <οἷαν> νέμειν ;

et Cobet :

τοιαῦτα τῶν : τοιαῦτα <εἶτα> τῶν.

Ce texte a évidemment beaucoup souffert. Je proposerais d'écrire :

οἶμαι : εἶναι,

suivant la conjecture de Hertlein ;

ἀξίαν : ἀξίαν <οἷαν> ;
ὑπάρχειν : ἀμπέχειν.

οἶμαι et εἶναι sont souvent confondus : voy. par ex. 136,16 ; οἷαν a pu être omis plus facilement après ἀξίαν, qu'à la place où Hertlein le suppose ; quant à ἀμπέχειν, cette leçon m'est suggérée pour le sens, par un exemple comme celui de Platon, *Prot*. 320 e ; on y trouve il est vrai le datif de la chose, mais il y a ailleurs des exemples du double accusatif ; voy. Arist., *Guêpes*, 1153 (ἀμπίσχειν). Et Julien nous avertit en quelque sorte, par son ὡς ἔπος εἰπεῖν, qu'il va user d'une métaphore. Je traduis : « étant d'avis qu'il faut pour ainsi dire revêtir celle-là de toutes ces vertus ».

Il faut reconnaître qu'il y a dans cette phrase trois fautes indépendantes les unes des autres ; mais le texte, ainsi rétabli, vaut mieux que la tradition manuscrite, qui ne donne point de sens satisfaisant.

— **141,9** suiv. Julien vient d'énumérer les divers motifs qui fixèrent sur Eusébie le choix de l'empereur. Déjà la renommée de ses vertus était arrivée jusqu'à lui, et d'ailleurs il pouvait juger des vertus de la fille par les vertus de la mère. Mais pourquoi s'arrêter au mérite de la mère, comme si celui de la fille n'offrait pas une matière suffisante à l'éloge?

On lit dans les mss. : « ὑπὲρ ἧς (= τῆς μητρὸς) τὰ μὲν ἄλλα τί δεῖ λέγοντας διατρίβειν, καθάπερ οὐκ ἔχοντας ἴδιον ἐγκώμιον, ὑπὲρ ἧς ὁ λόγος, διελθεῖν ;

La phrase a besoin d'être rétablie. Cobet propose d'écrire :

<τῆς> ὑπὲρ ἧς ὁ λόγος.

Et cette correction, adoptée par Hertlein, n'est pas mauvaise. Mais il semble possible de serrer de plus près l'original ; et je propose d'écrire :

ὑπὲρ <τῆς> ἧς ὁ λόγος.

La construction est différente, évidemment ; mais la conjecture est plus naturelle. Je construis dès lors : οὐκ ἔχοντας ἴδιον ἐγκώμιον διελθεῖν ὑπὲρ κ.τ.λ.

Il est facile de s'expliquer la disparition de τῆς ; la préposition n'a pas besoin d'être répétée devant ἧς, puisqu'ici le relatif suit l'antécédent (voy. par ex. Riem.-G., § 721,2 ; p. 819 ; Krüger, § 51,11,1 ; p. 138) ; on trouve διέρχεσθαι ὑπέρ τινος par ex. dans Polybe, 1,13,10.

— **143, 18-20.** Julien ne va pas s'attarder à décrire dans le détail le voyage d'Eusébie fiancée à Constance, et partie de Macédoine pour rejoindre son futur époux. Il n'énumérera point ses robes somptueuses, les présents de l'empereur, les fêtes sur son passage. Il craindrait, par ces paroles banales, de tromper l'attente d'un auditoire sérieux, et de rivaliser de sottise avec l'homme qui, ayant l'occasion d'entendre un habile

joueur de cithare, n'aurait d'admiration que pour la robe de pourpre de l'artiste et pour son instrument, et ferait appel à toutes les ressources, à toutes les grâces du style pour exprimer ses sentiments. Un musicien sérieux jugera cet homme « plus ridicule que ceux qui essaient d'arrondir des grains de mil ». Ce qui suit dans le texte manuscrit n'est pas acceptable ; voici ce qu'on y lit :

καθάπερ οἶμαί φασι τὸν Μυρμηκίδην ἀντιταττόμενον τῇ Φειδίου τέχνῃ.

Ce passage est cité par Suidas, v. γέλοιος ; voy. encore v. Μυρμηκίδην et v. Φειδίας ; de plus *Parœmiogr. gr.*, I, p. 389 (von Leutsch u. Schneidewin).

D'autre part on lit :

καθάπερ VM : ἢ καθάπερ Suid., Paroem. ;
ἀντιταττόμενον M ; Suid., v. Φειδίας : ἀντιπραττόμενον V ;
οἶμαί φασι VM : οἶμαι Suid., v. Φειδίας ; om. Suid., v. γέλοιος et Paroem., (cette partie de l'apparat est omise par Hertlein).

D'abord ἀντιταττόμενον semble bien extraordinaire après φασι. Il semble d'autre part qu'il faut retenir la leçon de Suidas : ἢ καθάπερ ; il y a des chances pour que ce soit la bonne leçon ; c'était aussi l'avis de Pétau ; d'ailleurs η et κ minuscules se confondent très facilement.

Enfin je propose d'écrire :

ἀντιταττόμενον : ἀντιταττομένων ;

de la sorte en ponctuant : ἢ, καθάπερ οἶμαί φασι, τ. Μ. ἀντιταττομένων, on a ce sens : (plus ridicule que ceux qui essaient d'arrondir des grains de mil) « ou que ceux qui, comme l'on dit, je crois, opposent le Myrmécide à l'art de Phidias ».

— 146, 6 : τί δὴ οὖν οἴεσθε πρὸς ταῦτα ἐκεῖνον εἰπεῖν ἔχειν ;

Ceci répond à la phrase 145.18-19 : εἴ τις οὖν... ὧδέ πως. C'est un potentiel ; il serait plus normal, et il est très simple ici d'écrire : ἐκεῖνον <ἂν>. Hertlein a d'ailleurs, malgré la tradition manuscrite, fait une correction analogue 63,24 ; voy. cependant *Synt.*, p. 163.

— 149,6 suiv. Julien vient de donner des preuves nombreuses de la bonté de l'impératrice ; il ajoute qu'elle combla d'honneurs sa famille et ses proches :

ἐπειδὴ γὰρ τὴν τοῦ γήμαντος εὔνοιαν τηλαυγέστατον πρόσωπον, κατὰ τὸν σοφὸν Πίνδαρον, ἀρχομένη τῶν ἔργων ἔθετο, γένος τε ἅπαν καὶ ξυγγενεῖς εὐθὺς ἐνέπλησε τιμῆς.

L'article manque devant ces noms désignant la parenté ; Julien dans les cas analogues, exprime plus ordinairement l'article. Il serait facile de corriger ici :

ἔθετο γένος τε : ἔθετο <τὸ> γένος τε.

Il a pu y avoir ici un cas d'haplographie ; c'est parce que la correction est aisée, que je crois pouvoir la proposer. Le τὸ est suffisant pour γένος et ξυγγενεῖς ; quant à la place de τε, elle est assez dans les habitudes de Julien. Voy. d'autre part *Synt.*, p. 187.

— 150,12 suiv. Julien veut être cru dans l'éloge qu'il fait d'Eusébie ; il n'a d'ailleurs pas d'intérêt à flatter, ayant grâce au dieu et grâce à l'empereur tous les biens souhaitables :

ἔχω γὰρ ἤδη τοῦ θεοῦ διδόντος καὶ τοῦ βασιλέως ἅπαντα τὰ ἀγαθά.

Je supprimerais volontiers l'article devant βασιλεύς. Quand Julien, dans ces discours d'éloge, parle de Constance, il est remarquable qu'il le désigne du nom de βασιλεύς, sans l'article ; voy. *Synt.*, p. 184.

— 152, 10. Comme Julien avait manifesté le désir de rentrer chez soi, l'impératrice lui procura une escorte sûre, avec l'autorisation de l'empereur :

ἐπιτρέψαι πρῶτον τὸν βασιλέα ξυμπείσασα.

J'écris :

πρῶτον τὸν : πρῶτον ;

comp. 152,7 ; 152,14, et voy. la correction précédente. D'ailleurs il a pu y avoir ici digraphie.

— 153,1-2. Julien a obtenu de l'empereur la faveur de visiter la Grèce, sa vraie patrie. Il soupirait depuis longtemps après ce bonheur, « car j'affirme que le commerce de gens de bien, comparé à une masse d'or, si grosse soit-elle, fait pencher le fléau ». On lit ensuite dans les manuscrits :

καὶ οὐκ ἐπιτρέπειν τῷ σώφρονι κριτῇ οὐδὲ ἐπ' ὀλίγον ῥοπῆς ἐπιστῆσαι.

Cela n'a pas de sens. Hertlein se demande s'il ne convient

pas d'écrire ici : ῥοπῆς <πέρι> ἐπιστῆσαι. Mais ἐπιστῆσαι ne va guère ; on attend un verbe intransitif, ayant un sens figuré. Je propose d'écrire :

ἐπ' ὀλίγον ῥοπῆς ἐπιστῆσαι : ἐπ'ὀλίγου ῥοπῆς ἐπιστῆναι.

La phrase ainsi rétablie a un sens acceptable : «... et ne permet à un juge prudent, pas même dans la limite d'une faible inclinaison, de rester en suspens ». La pensée est maniérée ; mais chez Julien elle n'est presque jamais simple.

— 154,24 suiv. Julien s'est attardé un instant à faire l'éloge de sa Grèce bien-aimée. Il s'en justifie avec subtilité, en affirmant que cette digression ne l'écarte pas de son sujet, puisqu'elle a pour but de faire en même temps l'éloge d'Eusébie, qui en le comblant de tant de biens, a voulu honorer en lui du moins le nom de philosophe. « Je ne puis, dit-il, trouver d'autre cause,

δι' ἣν οὕτω μοι πρόθυμος γέγονε βοηθὸς καὶ ἀλεξίκακος καὶ σώτειρα.

Ici βοηθὸς καὶ ἀλεξίκακος καὶ σώτειρα forment une série d'attributs dont πρόθυμος est nettement distinct ; on ne voit pas au surplus comment il pourrait faire partie de cette énumération. Je corrige donc

πρόθυμος : προθύμως.

— 162,1 suiv. Julien a été élevé à la dignité de César. L'impératrice lui donne des preuves nombreuses de sa munificence ; elle lui procure notamment une bibliothèque bien fournie. Il en montrera sa reconnaissance à sa bienfaitrice, en faisant l'aveu de ses libéralités ; et Julien invoque ici l'exemple de Thalès, l'un des sept Sages. On lit dans le texte :

ἀλλὰ μή ποτε τὸν Θαλῆν ἐκεῖνον, τῶν σοφῶν τὸ κεφάλαιον, οὗ τὰ ἐπαινούμενα ἀκηκόαμεν ;

Il manque ici un verbe ; Pétau suppose, après κεφάλαιον, le verbe μιμητέον ou un verbe analogue. On pourrait écrire :

μή ποτε : μή ποτε <ἴστε>

« peut-être connaissez-vous... » : c'est une formule familière à Julien ; voy. 126,11 ; 439,6 ; 464,21 ; surtout 101,3 ; 352,23 etc.

Discours IV.

— 175,3 suiv. Julien, dans sa théologie du Roi Hélios, divise le monde en trois parties ; il place au sommet l'Être en soi, lequel produit à son image le soleil intellectuel, qui a pour mission à son tour de communiquer aux dieux intelligents toutes les qualités : beauté, perfection, unité et puissance, dont le principe est dans l'être absolu ; et le soleil intellectuel a pour image le soleil matériel. De là trois mondes : le monde intelligible, le monde intelligent, le monde sensible. Le soleil intellectuel préside au second, entouré des dieux intelligents ; le soleil visible, entouré des dieux cosmiques, qui sont les astres, répand la vie sur les êtres visibles, qui sont dans le troisième.

Julien vient de montrer que c'est au soleil visible qu'obéit tout le chœur des astres : « Comment n'y aurait-il pas de la vraisemblance à supposer que l'ordonnance, plus ancienne que celle des corps, qui régit les dieux intelligents, a des analogies avec un tel ordre ? » On lit dans les manuscrits :

πῶς οὖν οὐκ εἰκότως καὶ τὴν πρεσβυτέραν τῶν σωμάτων ἐν τοῖς νοεροῖς θεοῖς διακόσμησιν ὑπολαμβάνομεν ἀνάλογον ἔχειν τῇ τοιαύτῃ τάξει ;

Marcili propose d'écrire ἀνάλογον : ἀναλογίαν, sans doute d'après un passage comme 172,5. J'écrirais volontiers :

ἔχειν τῇ : ἔχειν <τι> τῇ.

— 177, 12-14. Julien, après avoir, d'après Hésiode, démontré l'identité de Hélios et de Zeus, tire d'Homère, cette fois, la preuve que Hélios est indépendant. Les manuscrits nous donnent :

ἆρ' οὐχὶ διὰ τούτων πρὸς τῷ αὐτεξουσίῳ καὶ τελεσιουργὸν εἶναί φησι τὸν Ἥλιον (G : τοῦ ἡλίου VMbEF).

Hertlein adopte la leçon de G. On pourrait garder la leçon des autorités ; il suffirait d'écrire :

τελεσιουργὸν : <τὸ> τελεσιουργὸν,

(voy. 175,6,8,9) : « ne dit-il point par là qu'outre l'indépendance, la force efficiente est le propre de Hélios ? »

— 179, 14-17. Julien rappelle une des idées qu'il vient d'exprimer. Le dieu Hélios sert de médiateur aux dieux intelligents (voy. 175, 11 suiv.). Julien se demande en quoi consiste cette médiation. On lit dans les manuscrits :

ἐπεὶ καί, εἰ μέσον (MbEFG ; εἰς μέσον V) ἔφαμεν ἐν μέσοις ἱδρῦσθαι τὸν θεὸν τοῖς νοεροῖς θεοῖς, ποταπή τις ἡ μεσότης ἐστὶν ὧν αὖ χρὴ μέσον αὐτὸν ὑπολαβεῖν, αὐτὸς ἡμῖν ὁ βασιλεὺς εἰπεῖν Ἥλιος δοίη.

La leçon de V est à négliger ; d'autre part, ἐπεὶ καὶ εἰ n'est pas clair. Je crois qu'il faut écrire :

ἐπεὶ καὶ εἰ : ἐπεὶ καὶ

en supprimant εἰ qui s'est introduit indûment dans le texte : un copiste aurait écrit ἐπὶ pour ἐπεὶ, faute d'iotacisme ; puis, on aurait, pour corriger, ajouté dans l'interligne un ει, de telle façon que l'ε de ει se trouve placé sur l'ι de ἐπὶ ; et ce ει aurait servi deux fois, si bien qu'on aurait écrit : ἐπεὶ καὶ εἰ, au lieu de : ἐπεὶ καὶ.

— 180,21 suiv. L'être parfait est nécessairement un ; le monde visible lui-même tend à l'unité. N'est-il pas évident aussi que la substance du cinquième corps va se répandant en cercle autour du ciel ?

οὐχὶ καὶ περὶ τὸν οὐρανὸν φαίνεται κύκλῳ πορευομένη τοῦ πέμπτου σώματος οὐσία... ;

Ici οὐσία est nettement déterminé ; il est facile de corriger

πορευομένη : πορευομένη <ἡ>

— 180,25 suiv. : δύο δὴ ταύτας οὐσίας συνοχῆς αἰτίας, τὴν μὲν ἐν τοῖς νοητοῖς, τὴν δὲ ἐν τοῖς αἰσθητοῖς φαινομένην ὁ βασιλεὺς Ἥλιος εἰς ταὐτὸ (H : αὐτὰ V ; αὐτὸν G ; ταὐτὰ MbEF) συνάπτει.

Hertlein croit qu'il manque τὰς après ταύτας. Il n'y a rien à changer au texte manuscrit. Julien n'emploie pas l'article avec οὗτος, quand le pronom, accompagné d'un nombre cardinal, annonce une énumération ; comp. 208,22 ; 243,12 ; 391,5 ; et voy. *Synt.*, p. 199. Or ce pronom ne peut qu'annoncer ici ce qui suit dans la phrase.

— 181,5 suiv. : μή ποτε οὖν καὶ τὸ αὐθυπόστατον πρῶτον μὲν ἐν τοῖς νοητοῖς ὑπάρχον, τελευταῖον δὲ τοῖς κατ' οὐρανὸν φαινομένοις μέσην ἔχει τὴν τοῦ βασιλέως οὐσίαν αὐθυπόστατον Ἡλίου.

Hertlein corrige τελευταῖον δὲ : τελευταῖον δ'ἐ<ν>, correction non indispensable ; comp. Kühner-G., § 451,2 ; I, p. 549, où l'on voit que cette construction n'est pas sans exemples voy. d'autre part, *Synt.*, p. 232.

— 183,22 suiv. : ῥητέον οὖν ὡς ἐξ ἑνὸς μὲν προῆλθε τοῦ θεοῦ εἷς ἀφ' ἑνὸς τοῦ νοητοῦ κόσμου βασιλεὺς Ἥλιος.

Je crois qu'il faut écrire ici

κόσμου βασιλεὺς : κόσμου <ὁ> βασιλεὺς.

Sur ce point l'usage de Julien est constant. Quand Ἥλιος est accompagné de l'apposition βασιλεύς, cette apposition est toujours précédée de l'article ; voy. 168,8 etc. : le cas se présente 17 fois ; cet exemple ferait seul exception ; voy. *Synt.*, p. 227.

— 191,1. Julien s'étend ici sur l'influence astronomique de Hélios. Peut-être, objecte-t-il, les idées qu'il avance sont-elles inintelligibles pour les Hellènes. Mais ils ne savent pas davantage ce qu'il faut entendre par les Dioscures ; il n'y a qu'à appliquer cela à n'importe quel fait ; on lit ensuite :

ἀλλ' οὐκ ἂν εὕροιμεν ἀκριβῶς ἐξετάζοντες.

Ceci ne me paraît pas satisfaisant. Il semble qu'il faille écrire ici :

οὐκ ἂν εὕροιμεν <μὴ> ἀκριβῶς ἐξετάζοντες.

« nous ne pourrions pas trouver sans une exacte recherche ».

— 194,17 suiv. La déesse Athéna remplit Séléné de son intelligence,

ὑφ' ἧς ἡ Σελήνη τά τε ὑπὲρ τὸν οὐρανὸν θεωρεῖ νοητὰ καὶ τὰ ὑφ' ἑαυτὴν κοσμοῦσα τὴν ὕλην τοῖς εἴδεσιν ἀναιρεῖ τὸ θηριῶδες αὐτῆς.

Séléné, grâce à ce secours, « contemple les êtres intelligibles qui sont au-dessus du ciel et ceux qui sont au-dessous d'elle-même » ; il ne semble pas possible d'interpréter autrement ce passage. Il faut donc faire de : τὰ ὑφ'ἑαυτὴν, le pendant de : τά τε ὑπὲρ τὸν οὐρανὸν, et le considérer comme le deuxième complément de θεωρεῖ. Mais alors κοσμοῦσα, et ce qui suit, forme une proposition nouvelle, et qui exprime une idée nouvelle ; et par suite il faut corriger :

<καὶ> κοσμοῦσα ;

correction qui n'a rien de téméraire. En onciales, καί abrégé se confond facilement avec un simple κ ; il a pu y avoir ici haplographie.

— 194,20 suiv. : ἀνθρώποις δὲ ἀγαθὰ δίδωσιν Ἀθηνᾶ σοφίαν τε νοεῖν καὶ τὰς δημιουργικὰς τέχνας.

Marcili écrit τε νοεῖν : τε <καὶ> νοεῖν ; et Hertlein τε νοεῖν : <τὸ> τε νοεῖν. Je propose d'écrire plus simplement,

τε νοεῖν : τὸ νοεῖν,

en interprétant de cette façon : « aux hommes Athéna donne comme biens la sagesse, l'intelligence et les arts mécaniques ». Ce καί final n'est pas classique. Mais il est dans les habitudes de Julien ; voy. *Synt.*, p. 132.

— 195,10 suiv. : ἔτι μετριάσαι βούλομαι τῆς Φοινίκων θεολογίας.

Julien interprète la théologie phénicienne, et fait, suivant son habitude, un essai de syncrétisme.

Ce passage est altéré. Hertlein propose d'écrire ἔτι μετριάσαι : ἔτι ἐπιμετρῆσαι. Sans doute. Mais, si l'on rapproche cette phrase d'autres phrases de Julien : par ex. 408,25 ; 418,12 ; 419,15, on remarque que Julien construit ce verbe avec un complément direct. Voici comment on pourrait, d'après cela, rétablir le texte en retenant la suggestion de Hertlein :

ἔτι ἐπιμετρῆσαι βούλομαί <τι> τῆς κ.τ.λ.

— 197,23 suiv. Platon a dit que le ciel est le maître de la science, parce qu'il nous a révélé la nature des nombres. Julien poursuit :

φησί τοι καὶ αὐτὸς Πλάτων ἡμέραν καὶ νύκτα πρότερον.

« Platon ajoute encore le jour et la nuit ». Peut-être y a-t-il lieu d'écrire :

αὐτὸς : αὖθις.

— 200, 26 suiv. Julien prétend que Romulus descend de Hélios. Il en a donné une première preuve ; il en puise une seconde dans l'institution du roi Numa, le fondateur du collège des Vestales :

ἔτι σοι βούλει περὶ τῶν αὐτῶν φράσω τεκμήριον τοῦ Νόμα τοῦ βασιλέως ἔργον ;

La phrase ne paraît pas correcte. L'institution du roi Numa

est connue, et de plus il va la décrire ; je corrigerais volontiers

τεκμήριον τοῦ : τεκμήριον <τὸ> τοῦ,

et de la sorte, tout devient clair et régulier ; τεκμήριον est l'attribut, et le mot ἔργον est déterminé, comme il doit l'être. D'ailleurs, cette correction est très explicable et défendable au point de vue paléographique.

Discours V.

— 210,2 suiv. Après avoir fait l'histoire de l'introduction à Rome du culte de la Mère des dieux, et d'Attis, Julien tâche de définir qui est cet Attis. D'après lui, Attis est la troisième des forces créatrices, celle qui organise les formes matérielles ; Julien ajoute :

ἡ τελευταία καὶ μέχρι γῆς ὑπὸ περιουσίας τοῦ γονίμου διὰ τῆς ἄνωθεν παρὰ τῶν ἄστρων καθήκουσα φύσις ὁ ζητούμενός ἐστιν Ἄττις.

Cette doctrine est familière à Julien. Dans ce texte, τῆς ἄνωθεν ne paraît pas satisfaisant. Je propose cette correction.

διὰ τῆς : διὰ τῶν.

En écriture tachygraphique τῆς et τῶν peuvent se confondre. Je comprends : « la nature dernière, et qui, par une surabondance de fécondité, descend des astres jusqu'à terre, à travers les régions d'en-haut, c'est cet Attis que nous cherchons ». Voy. d'ailleurs Mau, *ouvr. cité*, p. 154 : « durch die oberen Gegenden von den Sternen herabkommt ».

— 210,9 suiv. Julien veut préciser. La matière est quelque chose, de même aussi la forme matérielle ; mais il faut supposer une troisième cause, préposée aux deux autres. Julien explique :

ἀρχαῖν γὰρ δυοῖν εἰ μηδέν ἐστι πρεσβύτερον, αὐτόματός τις αὐτὰ (mss. : αὐτὰς H.) φορὰ καὶ τύχη συνεκλήρωσεν.

Ces principes viennent d'être désignés (6) : ὕλην.., (7) ἔνυλον εἶδος... τούτων. Le mot est déterminé. J'écris par conséquent :

ἀρχαῖν γὰρ <τοῖν> δυοῖν.

— 215,12 suiv. Julien répond à la question qu'il a posée plus haut (5) : τίς οὖν ἡ Μήτηρ τῶν θεῶν ; il énumère plusieurs des attributs de la Mère des dieux ; et il poursuit :

αὕτη καὶ παρθένος ἀμήτωρ καὶ Διὸς σύνθωκος καὶ μήτηρ θεῶν ὄντως οὖσα πάντων.

J'écrirais volontiers ici :

αὕτη : αὐτή,

« la même, étant vierge... et Mère des dieux ».

— 217,4 suiv. Julien, continuant son interprétation du mythe d'Attis et de la Mère des dieux, se demande « qui est ce lion » (216,27), que Corybas, le grand Hélios a envoyé à Attis. Il répond qu'il entend par là le principe igné etc., « qui devait guerroyer contre la nymphe et se montrer jaloux d'elle pour son union avec Attis ». Julien fait remarquer : « nous avons dit qui est cette nymphe », et il ajoute :

τῇ δημιουργικῇ προμηθείᾳ τῶν ὄντων ὑπουργῆσαί φησι, δηλαδὴ τῇ Μητρὶ τῶν θεῶν.

Et la fable (ὁ μῦθος, 216,19) dit que (ce principe) « vient au secours de la providence organisatrice des êtres ». Il manque ici, semble-t-il, une liaison ; Hertlein propose d'écrire : τῇ <δὲ> ; il serait encore plus naturel d'écrire :

τῇ <δὴ> δημιουργικῇ ;

car Julien vient, comme on l'a vu, d'ouvrir une parenthèse : ce δὴ s'impose donc. On l'emploie d'ailleurs communément, après une digression, pour reprendre le fil du discours.

— 217,20 suiv. Julien conclut cette partie de sa démonstration en disant : οὐκ ἄτοπον οὖν εἰ καὶ τὸν Ἄττιν τοῦτον ἡμίθεόν τινα εἶναι.

Le texte traditionnel n'est pas satisfaisant ; B. Friederich conjecture εἰ καὶ : εἰκάσαι ; Hertlein veut supprimer εἰ, qui en effet ne s'explique pas. Il n'est peut-être pas téméraire de supposer que οὖν εἰ a pu être lu pour :

νυνί,

qu'il faut interpréter ici au sens très ordinaire de « par conséquent ». Assurément la forme est attique ; mais elle n'est pas étrangère à Julien ; voy. notamment 290,8 ; 463,16 ; 468,17.

— 218,21-24 : ὅτι μὲν οὖν στάσις ἐστὶ τῆς ἀπειρίας ἡ θρυλουμένη παρὰ τοῖς πολλοῖς ἐκτομή, πρόδηλον ἐξ ὧν ἡνίκα ὁ μέγας Ἥλιος τοῦ ἰσημερινοῦ ψαύσας κύκλου, ἵνα τὸ μάλιστα ὡρισμένον ἐστί.

Pétau écrit à propos de ces lignes : « manca est oratio ». En effet il y a ici un verbe à un mode personnel qui fait défaut ; comme l'indique le sens général du morceau, ce verbe doit avoir un sens approchant de « poser, s'arrêter ». Voici comment on pourrait, semble-t-il, essayer de rendre acceptable un texte qui, de toute façon, est d'une interprétation délicate. J'écris :

ὡρισμένον ἐστί : ὡρισμένον ἐστὶ <ἔστη> ; comp. 210,17,

et l'on a ce sens : « que la mutilation... soit un arrêt..., c'est chose évidente par le fait que, au moment où le grand Hélios, ayant touché au cercle équinoxial, où est sa limite extrême (comp. 222,9 et 226,19) a été arrêté (= n'est pas allé plus loin),... suivant la fable, immédiatement l'arbre est coupé » (comp. στάσις, 21). La pensée n'est pas simple ; mais elle ne l'est guère dans les disc. IV et V. Le sens en tout cas n'est pas moins clair que dans bien des passages de ce discours ; et la façon de rendre un texte comme celui-ci, dans Pétau par ex., ou plus récemment dans Mau (voy. *ouvr. cité*, p. 160) est plus une interprétation arbitraire qu'une traduction.

— 227,9-11 : ἐρρίζωται δὲ ὥσπερ οὐκ ἐκ δένδρου κιττοῦ τινος ἢ καὶ ἀμπέλου καρπὸς ἤρτηται καὶ καλάμης.

Julien parle de l'abstinence prescrite aux fêtes d'Attis. Il est interdit de se nourrir des graines qui poussent sous terre, mais non pas de manger les fruits qui n'ont point d'attache directe avec la terre, comme les cosses de certaines graines, comme tous les fruits qui ont leurs racines en quelque sorte sur la tige de l'arbre; c'est le cas pour le fruit du lierre, de la vigne ou de la tige (du blé) ;

οὐκ me paraît interpolé, comme c'est l'avis de Pétau et de Spanheim ; de plus καὶ καλάμης ne satisfait point Pétau, qui soupçonne une omission. J'écrirais volontiers :

ἤρτηται καὶ : ἤρτηται <ἢ> καὶ.

La disparition de ἢ s'explique ici très naturellement.

— 228,26 suiv. : ταῦτα μὲν γὰρ ὑφ' ἡμῶν βοηθούμενα τὰ ζῷα καὶ πληθύνοντα διὰ τοῦτο δικαίως ἂν ἡμῖν εἴς τε τὰς ἄλλας χρείας ἐπικουροίη καὶ πρό γε τῶν ἄλλων ἐς τιμητηρίους θυσίας.

Les poissons ne peuvent être employés dans les sacrifices ; au contraire, les bœufs et les brebis « recevant de nous assistance et se multipliant à cause de cela, peuvent à juste titre nous servir dans nos divers besoins, et de plus, avant les autres, pour les sacrifices d'honneur ».

Je crois qu'il faut écrire :

ἐς <τὰς> τιμητηρίους ;

Cette correction semble indiquée, indépendamment même du sens, par τὰς ἄλλας et τῶν ἄλλων ; comp. 228,21 et 23.

— 229,7 suiv. Il est défendu de manger du poisson dans le temps d'abstinence ; car, dans un certain sens, les poissons étant plongés dans la profondeur de l'abîme, sont plus terrestres que les graines. Celui qui désire prendre son essor jusqu'au sommet du ciel doit s'en abstenir :

ὁ δὲ ἐπιθυμῶν ἀναπτῆναι καὶ μετέωρος ὑπὲρ τὸν ἀέρα πρὸς αὐτὰς οὐρανοῦ πτῆναι κορυφὰς δικαίως ἂν ἀποστρέφοιτο πάντα τὰ τοιαῦτα.

Il serait très simple d'écrire ici :

αὐτὰς <τὰς> οὐρανοῦ.

— 229,16-17. Il est permis de manger des quadrupèdes ordinaires, mais il est défendu de manger du porc ; Julien explique cette prohibition :

τοῦτον δὲ ὡς χθόνιον πάντῃ μορφῇ τε καὶ τῷ βίῳ καὶ αὐτῷ τῷ τῆς οὐσίας λόγῳ.

Je corrige :

πάντῃ : πάντῃ <τῇ>.

Cet article paraît tout à fait nécessaire ; voy. d'ailleurs la suite. Pour la place de τε, elle n'est assurément pas classique ; mais elle est dans les habitudes de Julien ; voy. *Synt.*, pp. 132 suiv.

— 231,13 suiv. Julien, arrivé à la fin de son discours, se demande ce qui lui reste à dire, d'autant qu'il n'a eu qu'une faible partie de la nuit pour l'écrire, tout d'une haleine, sans avoir rien lu, rien médité sur ce sujet :

τί τὸ λειπόμενον ἡμῖν ὑπομνῆσαι τὴν θεὸν μετὰ τῆς Ἀθηνᾶς ;

Hertlein a corrigé avec raison ἡμῖν ὑπομνῆσαι : ἡμῖν ὑμνῆσαι ; la confusion est fréquente chez Julien. Mais le sens n'est pas complet ; il semble qu'on pourrait supposer :

ἡμῖν : ἡμῖν <πλὴν> ;

« que nous reste-t-il à faire, sinon à... ».

Discours VI.

— 237,18 suiv. S'appuyant sur le dicton : γνῶθι σαυτόν, Julien montre que l'homme, qui se connaît soi-même, saura ce qu'est son âme, et ce qu'est son corps. Mais cette connaissance ne lui suffit pas ; il poussera plus loin ses recherches :

ἐπιὼν δὲ αὖθις τὰς ἀρχὰς τοῦ σώματος σκέψαιτο, εἴτε σύνθετον εἴτε ἁπλοῦν ἐστιν.

Comme on voit, le texte original (= Pc) écrit σκέψαιτο dans un développement où c'est le futur qui prévaut. Horkel a corrigé σκέψαιτο : σκέψεται, et Hertlein adopte cette correction. Il y a lieu de se demander si σκέψαιτο ne doit pas être conservé, étant donné l'usage de Julien qui, dans l'état des manuscrits, et par un retour à une construction archaïque ou poétique, emploie très souvent l'optatif sans ἄν, dans une proposition principale énonçant un jugement ; voy. par ex. 17,6 ; 42,21 ; 96,15 ; 273,4 ; 388,18 etc. ; voy. *Synt.*, p. 27 suiv. Les éditeurs ont presque chaque fois corrigé le texte (mais voy. 311,16) ; ils ont peut-être eu tort.

— 237,26. suiv. Cet homme voudra connaître des sciences, comme la médecine, l'agriculture ; il n'ignorera même pas entièrement celles qui sont de surérogation, « puisque c'est pour le soulagement de la partie affective de notre âme qu'elles ont été imaginées ».

On lit dans le texte manuscrit :

ἐπεὶ καὶ τὰ πρὸς κολακείαν τοῦ παθητικοῦ τῆς ψυχῆς ἡμῶν ἐπινενόηται.

Il semble que καὶ τὰ ne soit satisfaisant ni pour le sens, ni pour la construction ; c'est aussi l'avis de Hertlein, puisqu'il propose de corriger τὰ en τινα ou ταῦτα. Je crois plus simple d'écrire :

ἐπεὶ καὶ τὰ : ἐπεὶ καὐτὰ,

« puisqu'elles-mêmes aussi », même les choses inutiles, dont il vient de parler.

— 238,1. Mais il n'insistera pas sur ce point, « estimant honteuse une telle chose ».; les manuscrits ajoutent :

τὸ δοκοῦν ἐργῶδες ἐν αὐτοῖς φεύγων.

En dépit du peu de souci que montre Julien à relier ses phrases au moyen de particules, et de la prudence avec laquelle on doit procéder, dans l'établissement de son texte, à des conjectures de ce genre, même quand ce redressement peut se faire avec facilité, il ne semble point possible de laisser ce membre de phrase dans l'état actuel. Il serait logique, et il est très simple d'écrire :

τὸ δοκοῦν : τό <τε> δοκοῦν,

« et évitant ce qui paraît pénible en elles » ; sur cet emploi de τε dans Julien, voy. *Synt.*, p. 132 suiv.

— 238, 6-8. Se connaître soi-même, τὸ ἑαυτὸν γνῶναι, est au-dessus de toute science, de tout art, et renferme les raisons universelles des choses ; Julien les énumère :

τά τε γὰρ θεῖα διὰ τῆς ἐνούσης ἡμῖν θείας μερίδος τά τε θνητὰ διὰ τῆς θνητοειδοῦς μοίρας πρὸς τούτοις ἔφη τὰ μεταξὺ τοῦ ζῷον εἶναι τὸν ἄνθρωπον.

Ceci n'a point de sens. Reiske a tâché de corriger le texte ; il propose d'écrire :

μοίρας τῆς ἐνούσης πρὸς τούτοις (scil. τοῖς θείοις) ἔφη (scil. ὁ θεὸς ἐν τῷ γνῶθι σεαυτὸν) διὰ τὸ μεταξὺ τούτων ζῷον εἶναι τὸν ἄνθρωπον.

Hertlein trouve cette conjecture audacieuse ; et il propose lui-même, non sans témérité, d'écrire :

προσήκειν ἔφη τὸ μεταξὺ τούτων ζῷον εἰδέναι, τὸν ἄνθρωπον.

Assurément ce texte est bien mauvais ; mais il paraît possible de l'améliorer en s'écartant moins de la tradition manuscrite.

Il semble d'abord qu'on ne peut toucher à πρὸς τούτοις, qui rappelle ce qui précède (τὰ θεῖα) ; je ponctue :

πρὸς τούτοις·

Ce qui suit est le détail de τοὺς καθόλου λόγους (5) : «... a rassemblé les raisons universelles,... les divines..., et les mortelles... en plus de celles-là » ; et je corrige :

ἔφη τὰ μεταξὺ τοῦ ζῷον : ἔφη γὰρ μεταξὺ τού <των> ζῷον.

τούτων est emprunté à Reiske et Hertlein, mais s'imposait ; et je comprends : « il disait en effet (le dieu qui a donné l'oracle) que l'homme est un animal intermédiaire entre ces choses » (scil. τὰ θεῖα... τὰ θνητὰ).

— 246,1 suiv. « C'est en rassemblant, dit-on, les sensations successives, et en les renfermant dans la mémoire, qu'elle (l'âme) engendre les sciences »; on lit ensuite dans les manuscrits :

ἐγὼ δέ, εἰ μή τι τοιοῦτον ἢ ἐνδέον ἢ τέλειον ἐμποδιζόμενον ὑπ' ἄλλων πολλῶν καὶ ποικίλων, ὃ τῶν ἐκτὸς ποιεῖται τὴν ἀντίληψιν, οὐδὲν δυνατὸν οἶμαι γενέσθαι τῶν αἰσθητῶν ἀντίληψιν.

Hertlein corrige avec raison ἢ ἐνδέον : ἦν ἐνδέον ;

οὐδὲν : ουδ' ἄν.

Mais après ἐμποδιζόμενον on attend une particule. Hertlein ajouterait volontiers δὲ ; mais δὲ dit trop ou trop peu. Le sens est celui-ci : « pour moi, s'il n'y avait pas quelque chose de tel, imparfait où parfait, entravé toutefois par un grand nombre d'autres choses variées, qui opère la perception des objets extérieurs, je pense que... etc ». Bref ἐμποδιζόμενον ne peut aller sans une restriction. Je propose d'écrire :

ἐμποδιζόμενον <γ'> ὑπ' ;

la disparition de ce γ' s'explique très bien après le ν précédent :

ΝΟΝΓΥΠΑΛΛΩΝ

— 246,22 suiv. Julien a exposé les diverses parties de la philosophie cynique. Puis il fait remarquer :

ἀλλ' οὐχ ἡμεῖς ταῦτα ὑπὲρ αὐτῶν (Pétau : ἑαυτῶν Pc) διανοούμεθα.

Je propose cette légère correction :

ταῦτα : ταὐτα, « les mêmes choses ».

D'ailleurs voy. la traduction de Pétau : « sed nos de illis longe diversa cogitamus ».

— 250, 2-3. Il s'agit encore ici des mets qui sont défendus ou permis. Les manuscrits donnent ensuite :

γνωρίζεις οἶμαι τῶν Γαλιλαίων τὰ ῥήματα. μικρόν με παρῆλθεν εἰπεῖν, ὅτι... κ.τ.λ.

Hertlein corrige μικρόν : μικροῦ. On pourrait aussi simplement écrire :

ῥήματα μικρόν : ῥήματα <παρὰ> μικρόν ;

comp. Riem.-G., § 562,2, note 2 ; p. 614.

— 256,3-7. Diogène a donné du bâton à un jeune homme qui, dans une foule, s'est permis une incongruité. Il lui reprochait de braver l'opinion, sans avoir rien fait qui l'autorisât à prendre en public des libertés de ce genre. Julien tire la morale de cette histoire :

οὕτως ᾤετο χρῆναι πρότερον ἡδονῆς καὶ θυμοῦ κρείττονα γενέσθαι, καὶ τρίτον ἐπὶ τὸ τελειότατον ἐλθεῖν τῶν παλαισμάτων, ἀποδυσάμενον πρὸς τὰς τῶν πολλῶν δόξας.

Entre πρότερον et τρίτον il manque un terme ; voy. par ex. 230,2-4 ; 460, 15 ; aussi Hertlein suggère-t-il cette correction :

γενέσθαι καὶ τρίτον : γενέσθαι πρίν.

Il est plus vraisemblable d'écrire :

καὶ θυμοῦ : κἆτα θυμοῦ,

« et ensuite... » ; le τρίτον dès lors s'explique. La faute est fréquente dans les manuscrits ; voy. une correction analogue de Cobet : 341,8 ; et dans *Mnémos.*, 1887, p. 205 une remarque de van Herwerden.

— 256, 14 suiv. : μέμνημαι γοῦν ἐγώ ποτε τροφέως εἰπόντος πρός με, ἐπειδὴ τὸν ἑταῖρον εἶδεν Ἰφικλέα αὐχμηρὰν ἔχοντα τὴν κόμην καὶ κατερρωγότα τὰ στέρνα ἱμάτιόν τε παντάπασι φαῦλον ἐν δεινῷ χειμῶνι.

« Je me souviens qu'un jour mon gouverneur me dit, après avoir vu mon camarade Iphiclès avec la chevelure négligée etc. ». Le κατερρωγότα... φαῦλον rompt la construction ; Hertlein s'en est bien aperçu, puisqu'il a senti le besoin de justifier cette tournure insolite par un exemple emprunté à Chariton ; mais ce rapprochement ne paraît pas concluant. Car le sens n'est point satisfaisant ; ce n'est point la poitrine qui est rompue ; on soupçonne autre chose ; c'est sans doute ἱμάτιόν qui est le nœud de la difficulté ; d'autant que ce verbe se dit

très communément des vêtements ; voyez les lexiques. J'imagine ceci :

κατερρωγότα τὰ στέρνα ἱμάτιόν τε : κατερρωγός τε τὰ στέρνα ἱμάτιον καὶ (prononcé κε),

« ayant un manteau déchiré à la poitrine et tout à fait en mauvais état ».

Je remarque d'ailleurs que c'est ainsi que le comprenait Pétau : « veste ad pectus lacera ». On pourrait objecter que καὶ était trop usité pour s'écrire κε ; voy. pourtant par ex., 259,17, une correction de Rsk et de Cob., qui a pu s'inspirer comme ici de la similitude de prononciation entre και et κε. Monsieur A. Jacob pensait à une omission, par ex. χιτῶνα :

καὶ κατερρωγότα τὰ στέρνα <χιτῶνα> ἱμάτιόν τε κ.τ.λ.

— 261, 11 suiv. « Si l'homme (= Diogène) un jour a eu commerce avec une hétaïre, encore bien que ce soit arrivé peut-être une fois, ou pas même une fois »; et Julien continue de la sorte :

ὅταν ἡμῖν τὰ ἄλλα κατὰ τὸν Διογένη γένηται σπουδαῖος, ἂν οὕτω φανῇ καὶ τοιοῦτόν τι φάναι φανερῶς ἐν ὀφθαλμοῖς πάντων, οὐ μεμψόμεθα.

Les manuscrits donnent φάναι, qui n'a pas de sens et n'a pu être amené ici que par digraphie, à la place d'un autre mot. Pétau se demande s'il n'y a pas lieu d'écrire δρᾶν ; Hertlein préférerait δρῶν ou δράσας. Je crois qu'il serait préférable d'écrire δράσας : comp. 464, 17.

D'autre part, il manque à γένηται un sujet, ὁ ἀνὴρ ne pouvant s'appliquer qu'à Diogène. On pourrait écrire :

γένηται σπουδαῖος : γένηταί <τις> σπουδαῖος.

Discours VII.

— 265,4 suiv. : οὐχ οὕτω τῶν ἰδίων ἕνεκα σωφρονοῦμεν οὐ μὴν οὐδὲ εὐτυχεῖς ἐσμεν, ὥστε τὰς ἀκοὰς καθαρὰς ἔχειν.

Il semble qu'il manque ici un οὕτως ; c'était l'avis de Pétau. Mais tandis que Pétau le placerait après ἐσμεν, je le mettrais plutôt après εὐτυχεῖς (à cause du ς final) :

εὐτυχεῖς <οὕτως>.

D'ailleurs on peut concevoir un manuscrit dont les lignes comportent une moyenne de 45 lettres, comme c'est le cas pour V ; ce οὕτως a pu se trouver approximativement sous le οὕτω de la ligne précédente, et disparaître à la faveur d'une confusion.

— 279,10 suiv. A propos du cynique Héraclios qui un jour avait débité en public des fables absurdes, Julien montre que le genre de la fable ne convient pas à un cynique ; par contre, il peut convenir à d'autres philosophes. Et il ajoute :

μικρὰ οὖν ὑπὲρ τῶν τῆς φιλοσοφίας εἴτε μορίων εἴτε ὀργάνων.

Reiske fait remarquer qu'après ὀργάνων il manque un verbe, comme προρρητέον ou προεξηγητέον. Hertlein laisse un blanc. On pourrait conjecturer qu'il y avait :

μορίων εἴτε ὀργάνων : μορίων <ῥητέον> εἴτε ὀργάνων.

Ce ῥητέον a pu très bien disparaître par haplographie dans le groupe de syllabes où il se trouvait enclavé ; pour la construction, comp. par ex. 183,22 ; 283,1 etc.

— 279,11 suiv. « Il faut donc dire quelques mots soit sur les parties, soit sur les organes de la philosophie ». On lit ensuite dans le texte manuscrit :

ἔστι γὰρ οὐ μέγα τὸ διαφέρον ὁποτέρως ἄν τις τῷ τε ἠθικῷ καὶ τῷ φυσικῷ τὸ λογικὸν προσκριθμῇ.

Hertlein propose de corriger :

τῷ τε ἠθικῷ : τῷ πρακτικῷ.

Ce qui suit dans le texte (20 suiv.) prouve qu'il a raison. Mais cette correction ne semble pas suffisante ; ὁποτέρως indique qu'il n'est question que de deux objets, et qu'il y a alternative. J'écrirais donc, en m'appropriant la correction nécessaire de Hertlein :

τῷ τε ἠθικῷ καὶ : τῷ πρακτικῷ ἢ.

voy. d'ailleurs la traduction de Pétau : « neque enim admodum refert utri ex ambabus illis, Ethicae an Physicae, Logicam adscribamus ».

— 279,14 suiv. : τριῶν δὴ τούτων αὖθις ἕκαστον εἰς τρία τέμνεται. Ce τριῶν δὴ τούτων se réfère à ce qui vient d'être dit : aux trois parties de la philosophie. Je crois qu'il faut écrire ici :

τριῶν : <τῶν> τριῶν.

C'est une question de fait. Avec le pronom démonstratif et un adjectif numéral, Julien, s'il s'agit d'annoncer une énumération, n'emploie jamais l'article : voy. 180,25 ; 208,22 ; 243,12 ; 391,5 ; 607,6. En revanche il l'emploie, quand il exprime un rappel d'une énumération faite antérieurement : voy. 283,6 ; 607, 10,15. Comp. *Synt.*, pp. 199 suiv.

— 279,19. La physique se divise en trois parties : la théologie, les mathématiques, enfin la troisième partie, celle qui a trait aux choses qui naissent et qui meurent, « à la contemplation des êtres éternels, et en même temps des corps ». On lit ensuite dans le texte manuscrit :

τί τὸ εἶναι αὐτοῖς καὶ τίς ἡ οὐσία ἑκάστου ;

Reiske a bien senti qu'il manquait après εἶναι un mot qui fît le pendant de ἑκάστου ; il suppose καθόλου ou πᾶσιν. On pourrait écrire plus vraisemblablement :

τί τὸ εἶναι : τί τὸ εἶναι <κοινῇ> ;

« quelle est leur nature en général, et quelle est l'essence de chacun en particulier ».

— 281,2 suiv. : ἐπεὶ καὶ Πλάτωνι πολλὰ μεμυθολόγηται περὶ τῶν ἐν ᾅδου πραγμάτων θεολογοῦντι καὶ πρό γε τούτου τῷ τῆς Καλλιόπης, Ἀντισθένει δὲ καὶ Ξενοφῶντι καὶ αὐτῷ Πλάτωνι πραγματευομένοις ἠθικάς τινας ὑποθέσεις οὐ παρέργως, ἀλλὰ μετά τινος ἐμμελείας ἡ τῶν μύθων ἐγκαταμέμικται γραφή.

On voit à quelle partie de la philosophie se rattache la mythographie, comme le prouve l'exemple de Platon, qui expose sous forme de mythes une grande partie de sa théologie des enfers ; et avant lui, l'exemple d'Orphée, le fils de Calliope ; l'exemple d'Antisthène et de Xénophon, qui ont mêlé des mythes à des sujets de morale. Et le texte ajoute ici : καὶ αὐτῷ Πλάτωνι.

Or Julien vient de nommer Platon ; αὐτῷ ne me paraît pas suffisant ; il serait facile de corriger :

καὶ αὐτῷ : καὶ ταὐτῷ.

— 284,5 suiv. Julien vient de nommer Héraclès et Dionysos ; il va expliquer le mythe de l'un et de l'autre, en commençant par Héraclès, pour passer ensuite (285,3) à Dionysos. Il commence :

Ἡρακλῆς δὲ λέγεται παιδίον γενέσθαι.

Pétau supposait une lacune avant Ἡρακλῆς. Dans l'état du texte, le δὲ n'est pas naturel. Je corrigerais volontiers.

δὲ : δή, « comme on sait ».

— 288,28 suiv. Julien a expliqué pour quelles raisons, quand on aborde la philosophie mystique, les expressions doivent être pleines de respect, lors même que l'interprétation personnelle qu'on en fait serait défectueuse. Il n'admet pas qu'on recoure à la fable pour redresser les mœurs ; on lit dans les manuscrits :

ὁ δὲ τῆς τῶν ἠθῶν ἐπανορθώσεως ἕνεκα τοὺς λόγους πλάττων καὶ μύθους παράγων πρῶτον τῷ μὴ πρὸς (om. dans V) ἄνδρας, ἀλλὰ πρὸς παῖδας ἤτοι καθ' ἡλικίαν ἢ τῷ φρονεῖν, πάντως τῶν λόγων τούτων δεόμενος.

Ce texte, tel qu'il nous est transmis par les manuscrits (= VPc), n'a pas de sens. Pétau, dans son édition de Paris, écrit τῷ φρονεῖν : τὸ φρονεῖν. Mais la difficulté est ailleurs. Hertlein propose d'écrire, car il faut un verbe à un mode personnel :

πρῶτον τῷ : δράτω τοῦτο ;

et il est amené par le fait même à écrire plus loin :

πάντως : πάντως < δὲ >

δεόμενος : δεομένους.

Cela fait beaucoup de corrections. Peut-être y a-t-il lieu d'imaginer ceci :

πρῶτον τῷ : προγνώτω,

qui rend acceptable ensuite le texte manuscrit :

« mais celui qui pour le redressement des mœurs invente ses discours, et met en avant des fables, qu'il sache d'avance que ce n'est pas pour des hommes, mais pour des enfants, ou d'âge ou de sens, qu'il a tout à fait besoin de ces discours » ; (comp. ce que Julien dit plus loin, en se résumant : 293,20 suiv.). Le μὴ s'explique par l'impératif ; et le participe au nominatif δεόμενος retrouve ici un emploi très justifié et normal ; pour le τῷ φρονεῖν, auquel il ne faut pas toucher, comp. 293,21.

— 290,5 suiv. Julien invective le Cynique : « Pourquoi aussi errer en tous lieux, et causer de l'ennui aux mules, et, à ce que j'entends, aussi à ceux qui conduisent les mules, qui tremblent plus devant vous que devant les soldats ? » On lit ensuite dans le texte :

χρῆσθαι γὰρ αὐτοῖς ἀκούω τινὰς ὑμῶν χαλεπώτερον ἢ τοῖς ξίφεσιν ἐκεῖνοι.

Comme le fait remarquer Hertlein, à propos de αὐτοῖς, il manque ici un mot faisant pendant à τοῖς ξίφεσιν, par ex. τοῖς ξύλοις ou un mot analogue. Je propose d'écrire :

αὐτοῖς : αὖ τοῖς <σκήπτροις>,

« car j'apprends d'autre part... ». On s'explique aisément qu'un scribe ait écrit χρῆσθαι γὰρ αὐτοῖς, car χρῆσθαι avec un datif du nom de personne ou du pronom est d'un usage tout à fait ordinaire. Pour σκήπτροις, voy. par ex. 234,18.

— 290,9. A propos des cyniques du genre de Héraclios, Julien dit qu'il sait le nom qu'il leur destine depuis longtemps, et qu'il va écrire aujourd'hui ; puis on lit dans V, le seul manuscrit qui, avec sa copie Pc, nous ait transmis ce discours :

ἀποτακτ... τινας ὀνομάζουσιν οἱ δυσσεβεῖς Γαλιλαῖοι.

Pétau qui, dans son édition de Paris, écrit ἀποτακτίσας, se décide ensuite pour ἀποτακτιστάς.

Cette conjecture de Pétau, adoptée par Spanheim, et en dernier lieu par Hertlein est passée dans les divers lexiques, qui ont attribué à Julien ce qui est une hypothèse de son éditeur, et qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Or on lit dans S. Basile, ἀποτακτῖται (Migne, 4,729). Il y a donc lieu, semble-t-il, plutôt que de recourir à un néologisme, d'adopter ici cette forme, qu'on rencontre chez un contemporain de Julien.

— 292,26 suiv. Le vrai cynique doit être indépendant des contingences ; il n'attend ni le cuisinier etc. Le texte poursuit :

οὐδὲ τὴν Φρύνην οὐδὲ τὴν Λαΐδα οὐδὲ τὴν τοῦδε περιβλέπεται γαμετὴν οὐδὲ τὸ θυγάτριον.

Il ne semble pas qu'on trouve ailleurs dans Julien une expression comme τὴν τοῦδε γαμετὴν, au sens que lui donne ici le contexte. Je suppose :

τοῦδε περιβλέπεται : τοῦ δε <ἵνα> περιβλέπεται,

« la femme d'un tel » ; comp. 269,23 ; 458, 2 ; 497,7.

— 293,15. Julien énumère les conditions à remplir pour être un vrai cynique ; il faut sortir continuellement de soi-même :

(δεῖ γὰρ αὐτὸν ἀθρόως ἐκστῆναι ἑαυτοῦ), ὀλιγωρεῖν δὲ πάντῃ τοῦ σώματος καὶ νομίζειν αὐτὸ (VPc : αὐτὸν pet.) κατὰ τὸν Ἡράκλειτον κοπρίων ἐκβλητότερον, ἐκ τοῦ ῥᾴστου δὲ αὐτοῦ τὰς θεραπείας ἀποπληροῦν.

Ce passage se trouve cité dans Suidas, au mot Ἡράκλειτος. Hertlein, se basant sur le texte de Suidas, écrit :

ῥᾴστου δὲ αὐτοῦ : ῥᾴστου δὲ αὑτῷ.

La leçon αὑτῷ est acceptable dans le texte de Suidas, où on lit : Ἡράκλειτος ἔφη ὀλιγωρεῖν πάντῃ τοῦ σώματος καὶ νομίζειν αὐτὸ καὶ κοπρίων ἐκβλητότερον, ἐκ τοῦ ῥᾴστου δὲ αὑτῷ τὰς θεραπείας ἀποπληροῦν ; chez Suidas, αὑτῷ = sibi. Mais le texte de Julien n'est pas suivi en tout point par celui de Suidas ; et il n'y a pas de raison de rien changer, dans Julien, à la leçon manuscrite. Entendez : il faut que le cynique « méprise tout à fait son corps,...... et qu'il satisfasse le plus facilement à ses exigences (αὐτοῦ = τοῦ σώματος ; comme on lit plus haut 3 :

ἀποπλήσας τὴν θεραπείαν τοῦ σώματος). Au total, il semble que toutes ces propositions infinitives dépendent de : δεῖ αὐτὸν (11).

— 298,12. Dans le dessein d'apprendre au cynique Héraclios l'art de composer une fable, Julien, sous forme d'allégorie, fait sa propre biographie. Il fait allusion au partage de l'empire entre les fils de Constantin, au désordre qui s'ensuit : les temples des dieux sont détruits ; sur leurs débris, on bâtit des « tombeaux » (μνήματα 296,8). Zeus s'adresse à Hélios, et lui recommande un enfant ; et c'est lui-même de qui Julien parle ici ; l'enfant devient adolescent ; l'étendue de ses malheurs lui inspire l'idée de se jeter dans le Tartare. Mais Hélios lui envoie un sommeil qui l'arrache à cette obsession. On lit dans les manuscrits :

ἐπεὶ δὲ Ἥλιος εὐμενὴς ὢν κ.τ.λ.

Je crois qu'il faut écrire ici :

ἐπεὶ δ'ὁ Ἥλιος,

car c'est le seul cas, dans tout ce morceau, où ce nom isolé soit employé sans article ; voy. 296,14 ; 297,14 ; 298,6 ; 299,27 ; 300,4.

— 298,23 suiv. Hermès s'offre au jeune homme pour lui servir de guide :

ὁδοῦ τουτὶ τὸ μικρὸν ὑπερβάντι τὸ σκολιὸν καὶ ἀπότομον χωρίον.

Il semble que μικρὸν soit employé adverbialement et se rapporte à ὑπερβάντι. Cette phrase n'est correcte que si l'on écrit :

τουτὶ τὸ : τουτὶ ;

μικρὸν dans ce sens ne s'emploie pas avec l'article ; d'autre part on conçoit très bien qu'un scribe se soit laissé aller à écrire : τουτὶ τὸ, sans remarquer qu'il manque dès lors une conjonction de coordination à τὸ σκολιὸν : « pour peu que tu auras dépassé ce pays etc. ».

— 300, 16 suiv. Hélios donne au jeune homme, qui a peur, l'ordre de rentrer chez lui et de se faire initier. On lit dans le texte :

ἴθι οὖν παρ'ὑμᾶς, ὡς ἂν μυηθεὶς ἀσφαλῶς τε ἐκεῖ διάγοις.

Pétau corrige μυηθεὶς : μυηθῇς ; Hertlein adopte cette cor-

rection, et par suite est amené à écrire διάγοις : διάγῃς. Mais il se demande, s'il n'y a pas lieu d'adopter ici l'optatif.

Il semble en effet qu'il faut écrire :

μυηθείης.

D'abord dans les propositions de ce genre, Julien emploie aussi bien l'optatif que le subjonctif ; mais surtout, on remarque chez lui une correspondance curieuse entre l'impératif de la proposition principale et l'optatif de la proposition subordonnée ; voy. par ex. 273,18 ; 302,13 ; 396,24 ; voy. la note de Hertlein à 300,17 et comp. *Synt.*, p. 161.

— 302,9 suiv. : σὺ δὲ νῆφε καὶ γρηγόρει, μή σε διὰ τῆς τοῦ φίλου παρρησίας ὁ κόλαξ ἐξαπατήσας λάθῃ, χαλκεὺς οἷά τις γέμων καπνοῦ καὶ μαρίλης, ἔχων ἱμάτιον λευκὸν καὶ τὰ πρόσωπα τῷ ψιμυθίῳ κεχρισμένος, εἶτα αὐτῷ δοίης γῆμαί τινα τῶν σῶν θυγατέρων.

Pour les raisons qui viennent d'être dites à propos de 300,17, je crois qu'il faut écrire:

λάθῃ : λάθοι ;

voy. *Synt.*, p. 154.

— 303,10 suiv. Hélios, s'adressant toujours au jeune homme, lui dit que lui et Athéna, Hermès et tous les dieux de l'Olympe le soutiendront partout, pourvu qu'il s'acquitte de ses devoirs envers eux, et qu'il ne cède pas, en esclave, à ses passions.

On lit dans le texte traditionnel :

μήτε ταῖς ἑαυτοῦ μήτε ἐκείνων ταῖς ἐπιθυμίαις δουλεύων ὑπεικάθῃς.

Hertlein écrit : ταῖς σεαυτοῦ. Assurément la correction est aisée et naturelle. Mais je crois qu'il faut s'en tenir à la leçon manuscrite, qui est la *lectio rarior*, et écrire :

ταῖς ἑαυτοῦ ;

voy. 328,7 ; 356,10, 17 ; etc., et comp. 316,13. Cet emploi du pronom réfléchi de la 3e personne, pour le pronom réfléchi de la 2e personne, n'est pas extraordinaire ; voy. par ex. Stalbaum, à propos de Platon, Alc. 2, 143 c ; et comp. *Synt.*, pp. 176 suiv.

— 305,6 suiv. Julien excuse Héraclios de ses erreurs grossières, sur les lacunes de son éducation. Pour lui, il a eu la

bonne fortune d'avoir un gouverneur. Il ajoute : « encore que, comme tu le sais, les avantages extérieurs m'aient enflé les ailes (ἐπτερωμένος).

ὑπέταξα ὅμως ἐμαυτὸν τῷ καθηγεμόνι καὶ τοῖς ἐκείνου φίλοις καὶ ἡλικιώταις.

Grammaticalement, cela veut dire : « je me soumis moi-même à mon gouverneur, à ses amis, à ceux de son âge » etc. ; ce qui paraît peu naturel. Il faut donc écrire :

φίλοις καὶ ἡλικιώταις : φίλοις καὶ <τοῖς> ἡλικιώταις,

« à mes camarades » ; comp. la traduction de Pétau : « ejus amicis necnon aequalibus meis ».

— 306, 14-15. Julien va borner là son discours, encore que la matière abonde ; il suffirait de le vouloir, pour y puiser à plein tonneau :

καὶ οὐκ ἔστιν ὅσον οὐχὶ λέγειν ἐθέλων τις ἐκ πάνυ δαψιλοῦς ἀντλήσειε τοῦ πίθου.

La tournure οὐκ ἔστιν ὅσον est souvent rattachée aux propositions relatives consécutives ; voy. par ex. Riem.-G., § 417,1 c, R., et la note 4 ; p. 433. Or cet emploi de l'optatif sans ἄν peut s'expliquer ici (voy. *pass. cité*, note 4) ; c'est une construction qui se trouve chez les poètes attiques, et qu'on rencontre d'ailleurs chez Julien ; voy. 55,21 ; 230,27 ; comp. 11,17 ; et voy. *Synt.* pp. 142 suiv.

— 308,2 suiv. : (εἰ δὲ ἀνεγνώκεις κ.τ.λ.), ἔγνως ἂν πρὸ πάντων, ὅτι τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβεῖς εἶναι καὶ μεμυῆσθαι πάντα τὰ μυστήρια καὶ τετελέσθαι τὰς ἁγιωτάτας τελετὰς καὶ διὰ πάντων τῶν μαθημάτων ἦχθαι τοῖς εἴσω τοῦ περιπάτου βαδίζουσι προηγορεύετο.

Cobet propose d'écrire : προηγόρευτο ; cette correction ne semble pas nécessaire. Je crois que προηγορεύετο ne peut être qu'un passif ; car on ne voit guère d'exemple de ce verbe employé au moyen. Dès lors, on peut se demander s'il ne faut pas écrire :

τὰ πρὸς : τὸ πρὸς.

Discours VIII.

— 317,13 suiv. Julien cite un vers d'Hésiode, qui a été arrangé par Zénon ; et il remarque :

ἐμοὶ δὲ οὐ διὰ τοῦτο χαρίεν εἶναι δοκεῖ.

Il manque ici un sujet. Monsieur A. Jacob supposait :

χαρίεν : χαρίεν <τὸ ῥηθὲν>.

— 319,6 : χρὴ δὲ καὶ οὗ γεγόναμεν τιμᾶν.

Dans cette phrase l'adverbe relatif n'a pas d'antécédent. Hertlein suppose :

οὗ : <τὴν> οὗ.

Il serait plus vraisemblable d'écrire :

γεγόναμεν : γεγόναμεν <γῆν>.

A cette place, l'antécédent se construit bien sans l'article ; voy. par ex. Riem.-G., § 695, I R.I ; p. 789.

— 319, 12 suiv. Périclès, partant pour l'expédition de Samos, dut se séparer d'Anaxagore. Julien interprète ses sentiments :

νῦν ἀπαλλάττεσθαι τὸν Ἀναξαγόραν ἀφ' ἡμῶν κελεύει, καὶ τὸν ἄριστον οὐκ ὀψόμεθα νῶν ἑταίρων.

Cobet soupçonne qu'il faut écrire οὐκ : οὐκ <ἔτ'>. Il serait plus simple d'écrire :

ὀψόμεθα τῶν : ὀψομεθ'<ἔτι> τῶν,

« nous ne verrons plus », (ut ne amplius, Pétau).

— 319,22 suiv. Périclès continue à s'analyser : il a une âme, une intelligence qui lui permet d'embrasser le passé, une raison qui lui permet même de connaître l'avenir :

πολλὰ δὲ καὶ τῶν ἐσομένων ὁ λογισμὸς ἀνευρίσκων ὥσπερ ὄμμασιν ὁρᾶν προσβάλλει (V, H. : προβάλλει M) τῷ νῷ.

Je crois que la leçon de M : προβάλλει est préférable à la leçon de V, adoptée par Hertlein ; et je comprends : « et le raisonnement, découvrant un grand nombre même des choses futures, les propose à l'esprit à voir, comme par les yeux ».

— 323,9 suiv. Julien, inconsolable du départ de son ami Saluste, s'en remet aux dieux du soin de soulager son mal.

Il cite à ce sujet un mot d'Homère sur Achille : τῷ γὰρ ἐπὶ φρεσὶ θῆκεν (Il. I, 55), comme pour nous prouver que la divinité met en branle nos pensées :

ὅταν ἐπιστρέψας ὁ νοῦς εἰς ἑαυτὸν αὐτῷ τε πρότερον ξυγγένηται καὶ τῷ θεῷ δι' ἑαυτοῦ μόνου.

Le πρότερον fait supposer qu'il pourrait y avoir ici :

καὶ τῷ : κἆτα τῷ,

cette confusion de καί et κατά est extrêmement fréquente ; voy. d'ailleurs plus haut à propos de 256, 3-7.

Épître à Thémistios.

— 328,5 suiv. Julien désire réaliser les espérances que Thémistios place en lui ; mais il craint d'y être impuissant :

μείζονος οὔσης τῆς ὑποσχέσεως, ἣν ὑπὲρ ἐμοῦ πρός τε τοὺς ἄλλους ἅπαντας καὶ ἔτι μᾶλλον πρὸς ἑαυτὸν ποιῇ.

Hertlein, d'accord avec lui-même (voy. plus haut à propos de 303,10), écrit : πρὸς σεαυτὸν. Il n'y a pas de raison de ne pas suivre ici V ; d'ailleurs cette leçon est la *lectio rarior* ; voy. le *passage cité*.

— 339,1 suiv. Julien vient de s'autoriser du témoignage de Platon, puis de celui d'Aristote, de qui il estime que la doctrine s'accorde avec celle de Platon, pour les motifs suivants :

πρῶτον μὲν ὅτι κρείττονα χρὴ τῶν ἀρχομένων εἶναι τὸν ἄρχοντα, οὐκ ἐπιτηδεύσει μόνον, ἀλλὰ καὶ φύσει διαφέροντα· ὅπερ εὑρεῖν ἐν ἀνθρώποις οὐ ῥᾴδιον· καὶ τρίτον ὅτι πάσῃ μηχανῇ κατὰ δύναμιν νόμοις προσεκτέον οὐκ ἐκ τοῦ παραχρῆμα κειμένοις κ. τ.λ.

Hertlein fait remarquer justement qu'il manque un terme entre πρῶτον et τρίτον. On peut proposer d'écrire :

ἄρχοντα : ἄρχοντα <εἶτ'(α)> ; comp. par ex. 230, 2-4.

L'ordonnance de la phrase, à notre point de vue, n'est point parfaite. Mais le grec classique déjà s'accommodait d'une certaine tolérance à cet égard. Quant à Julien, il en use, pour l'ordinaire, avec une grande liberté.

— 339,11 : καταμαθὼν καὶ τὸ δίκαιον ὅ ἐστι τῇ φύσει.

Hertlein propose :

δίκαιον ὅ ἐστι : δίκαιον <οἷόν> ἐστι ;

peut-être serait-il plus conforme aux habitudes de Julien d'écrire :

ὅ ἐστι : ὅ <τι> ἐστί ;

voy. par ex. 447, 19 ; 448,3 ; C 176,7 etc., et comp. *Synt.*, p. 140.

— 342,14 suiv. Julien vient de décrire la grande influence exercée par Socrate ; il oppose le philosophe à un conquérant, à Alexandre, et il dit :

τίς νῦν ἐσώθη διὰ τὴν Ἀλεξάνδρου νίκην ;

Cobet écrit νῦν : οὖν, et Hertlein adopte cette correction. Il serait plus simple d'écrire, en supprimant l'accent,

τίς νυν, « qui donc... ? »

— 345,10 suiv. Julien, en terminant sa lettre à Thémistios, dit qu'il ne faut pas lui savoir mauvais gré de ses paroles :

ἐγὼ γὰρ οὐδὲν ἐμαυτῷ συνειδὼς ἀγαθὸν πλὴν τοῦτο μόνον, ὅτι μηδὲ οἴομαι τὰ μέγιστα ἔχειν ἔχων γε οὐδέν, ὡς ὁρᾷς αὐτός, εἰκότως βιῶ καὶ μαρτύρομαι μὴ μεγάλα παρ' ἡμῶν ἀπαιτεῖν.

Reiske a corrigé avec raison βιῶ : βοῶ.

Mais il y a encore dans ce texte une correction indispensable, comme l'a très bien vu Hertlein (voy. *Addenda*, t. II, p. VII). Hertlein propose ou bien d'écrire :

ἔχων γε : ἔχων τε

ou εἰκότως : εἰκότως <τε>.

Il y a un autre moyen de rétablir ce texte, car on ne voit pas qu'on puisse toucher à ἔχων γε ; je proposerais d'écrire :

μηδὲ : μήτε, la confusion est fréquente ;

εἰκότως : εἰκότως <τε>, comme l'a suggéré Hertlein.

Et la phrase devient très régulière : « ....un seul bien, c'est d'une part de penser que je ne possède pas les plus grands biens....., et d'autre part de crier et d'attester... etc ».

Pour μήτε.... τε, voy. Riem.-G., § 360, 2 et R. I ; pp. 362 suiv.

Au Sénat et au Peuple d'Athènes.

— 347,2 suiv. Julien rappelle aux Athéniens le passé glorieux de leur ville et il ajoute :

καίτοι γε ταῦτα οὕτως ὄντα λαμπρὰ τεκμήρια διὰ λαμπροτέρων οἶμαι τῶν ἔργων οὕτως ἐπιστώσασθε.

Le second οὕτως ne peut se soutenir : il a dû être amené ici par l'influence du premier. Reiske corrige :

οὕτως : ὅμως,

et Hertlein adopte cette correction.

Peut-être ὄντως est-il plus près du texte manuscrit (= en fait, en réalité). (A. Jacob).

— 348,15 suiv. Julien se fie à l'esprit de justice des Athéniens ; il va donc leur raconter son histoire, et il en dit la raison :

ὅπως, εἴ τι λέληθεν ·εἰκὸς δὲ ἔνια καὶ ὅσα μάλιστα τοῖς πᾶσι γνωσθῆναι προσήκει ·ὑμῖν τε καὶ δι' ὑμῶν τοῖς ἄλλοις Ἕλλησι γένοιτο γνώριμα.

Il y a ici une ellipse très forte. Reiske proposait de corriger :

ἔνια : <λανθάνειν> ἔνια.

Voici d'autre part une conjecture de M. A. Jacob :

εἰκὸς δὲ λεληθέναι καὶ ὃ τὰ μάλιστα.

— 348,28-349,9 : οὕτω δὲ πλησίον ἡμᾶς ὄντας συγγενεῖς ὁ φιλανθρωπότατος οὗτος βασιλεὺς ἃ εἰργάσατο, ἓξ μὲν ἀνεψιοὺς ἐμοῦ τε καὶ ἑαυτοῦ, πατέρα δὲ ἐμόν, ἑαυτοῦ δὲ θεῖον, καὶ προσέτι κοινὸν ἕτερον τὸν πρὸς πατρὸς θεῖον ἀδελφόν τε ἐμὸν τὸν πρεσβύτατον ἀκρίτους κτείνας, ἐμὲ δὲ καὶ ἕτερον ἀδελφὸν ἐμὸν ἐθελήσας μὲν κτεῖναι, τέλος δὲ ἐπιβαλὼν φυγήν, ἀφ' ἧς ἐμὲ μὲν ἀφῆκεν, ἐκεῖνον δὲ ὀλίγῳ πρότερον τῆς σφαγῆς ἐρρύσατο τὸ τοῦ Καίσαρος ὄνομα, τί με δεῖ νῦν ὥσπερ ἐκ τραγῳδίας τὰ ἄρρητα ἀναμετρεῖσθαι ;

Ce passage laisse beaucoup à désirer, comme le prouve l'effort des critiques. Cobet corrige :

ἃ εἰργάσατο : οἷα εἰργάσατο,

correction adoptée par Hertlein ; Hertlein voudrait écrire :

πατέρα δὲ ἐμὸν : πατέρα δὲ <τὸν> ἐμὸν ;

enfin Cobet propose de compléter :

ἐρρύσατο : ἐρρύσατο <οὐδὲ> ;

Je crois pouvoir proposer, contre Cobet et Hertlein, de conserver la leçon manuscrite :

ἃ εἰργάσατο ;

ce pronom relatif a pour antécédent τὰ ἄρρητα (9) ; Julien encadre, entre les deux, sa longue période ; j'écris, comme le voudrait Hertlein :

πατέρα δὲ τὸν ἐμὸν (voy. 352,9),

et par contre :

ἕτερον τὸν: ἕτερον.

On doit supposer ici que le τὸν, indispensable à πατέρα τὸν ἐμὸν, aura été, à la suite d'un oubli, mis dans la marge, et placé après cela devant πρὸς πατρὸς, où il n'est pas nécessaire.

Dans ce qui suit, Julien dit que l'empereur a infligé l'exil à lui et à un autre de ses frères :

ἀφ' ἧς (φυγῆς) ἐμὲ μὲν ἀφῆκεν, ἐκεῖνον δὲ ὀλίγῳ πρότερον τῆς σφαγῆς ἐρρύσατο.

Il y a des chances pour que le sujet (βασιλεὺς) de ἀφῆκεν soit aussi le sujet de ἐρρύσατο, comme l'indique le parallélisme ἐμὲ μὲν... ἐκεῖνον δὲ.... Ce serait déjà un motif de suspecter la conjecture audacieuse de Cobet : ἐρρύσατο <οὐδὲ>, puisqu'elle fait gratuitement de : τὸ τοῦ Καίσαρος ὄνομα le sujet de ἐρρύσατο ; mais de plus, cette conjecture est beaucoup trop éloignée du texte traditionnel ; enfin, que faire, dans cette hypothèse, de ὀλίγῳ πρότερον ?

Mais si l'on n'admet point la conjecture de Cobet, le groupe : τὸ τοῦ καίσαρος ὄνομα n'a plus d'emploi, et il faut supposer une lacune après ἐρρύσατο.

D'ailleurs, cette hypothèse serait encore insuffisante : car comment Julien peut-il dire : ὀλίγῳ πρότερον τῆς σφαγῆς, puisqu'il s'écoula quatre ans entre le rappel d'exil de son frère, et sa mort ? Je crois que la difficulté gît dans ἐρρύσατο ; et je suppose ceci :

ἐρρύσατο τὸ : ἐσύλα τὸ (il y aurait eu digraphie).

Et il semble que cette conjecture donne un sens satisfaisant à tout ce passage. Ici l'imparfait ἐσύλα est très admissible : Julien mêle très communément l'imparfait et l'aoriste dans un récit (voy. *Synt.*, p. 15). Et je comprends : « et celui-là, peu de temps avant le meurtre, il le dépouilla (= dépouillait) de son titre de césar » : ce qui concorde d'ailleurs avec le mot de Zosime, cité par Hertlein.

Il y a évidemment anacoluthe dans la construction : on attendrait autre chose après : ἀφ' ἧς ἐμὲ μὲν.... ; mais ceci n'est pas pour nous embarrasser quand il s'agit de Julien, ni d'ailleurs, semble-t-il, d'un écrivain grec, quel qu'il soit.

Comp. 296,4 : ἀποσυλᾶν, qui a le même sens que συλᾶν ; l'un et l'autre peuvent se construire ou bien avec deux accusatifs, ou bien avec l'accusatif de la personne et le génitif de la chose.

— 350,10-11 : προσῄει γὰρ οὐδεὶς οὐδὲ ἐπετρέπετο τῶν ἡλικιωτῶν.

Ceci semble être une glose marginale, qui aurait passé indûment dans le texte. Cette réflexion a été faite, ou équivalemment plus haut (5-6). On ne s'expliquerait point cette redite ; par contre, on comprend très bien qu'un scholiaste ait éprouvé le besoin d'ajouter en marge cette explication, en somme, inutile.

— 351,24 suiv. : ἐμὲ δὲ ἀφῆκε μόγις ἑπτὰ μηνῶν ὅλων ἑλκύσας τῇδε κἀκεῖσε καὶ ποιησάμενος ἐμφρούριον.

On lit dans V ἐμφρούριον ; Hertlein s'autorise de Lennep (Phalaris, p. 29 a) pour écrire ἔμφρουρον. Mais, d'autre part, on constate que ἐμφρούριος se rencontre au VIe s. de notre ère, dans Evagrios, 2828 C (voy. Sophoclès) ; il y avait donc une tradition, et qui pouvait très bien avoir commencé déjà à l'époque de Julien. Il n'y a donc pas de raison, semble-t-il, de ne pas suivre la leçon manuscrite.

— 354,22 suiv. Julien, dans le récit qu'il fait de sa vie, est arrivé au temps de son séjour à la cour de Constance. Il suppliait Athéna de ne pas l'abandonner ; et la déesse ne trahit pas son serviteur :

ἡγήσατο γὰρ ἁπανταχοῦ μοι καὶ παρέστησεν ἁπανταχόθεν τοὺς φύλακας, ἐξ Ἡλίου καὶ Σελήνης ἀγγέλους λαβοῦσα, « car elle fut partout mon guide, et mit près de moi tout autour... ». Je propose d'écrire ici :

τοὺς φύλακας : φύλακας τούς.

On pourrait conserver τοὺς φύλακας, si la proposition participiale qui suit n'existait pas ; il s'agirait, dans ce cas, des gardiens d'Athéna, que la déesse aurait préposés à la protection de Julien. Mais le membre de phrase qui suit rend cette interprétation impossible : la phrase n'a plus de sens. D'autre part, la correction proposée semble très légitime : le τοὺς serait tombé, aurait été replacé dans la marge, puis remis à une mauvaise place. Et la correction proposée donne à la phrase un sens acceptable, en faisant de φύλακας l'attribut de ἀγγέλους. Ce sont les anges de Hélios et de Séléné, qu'Athéna a placés comme gardiens auprès de Julien.

— 356,9 suiv. : ἀποστερεῖς ἑαυτοῦ τοὺς θεούς, « tu prives les dieux de toi-même » (= de ton service).

Hertlein corrige : ἀποστερεῖς <σ> εαυτοῦ.

Je crois qu'il faut garder la leçon manuscrite contre Hertlein ; voy. plus haut à propos de 303,10 suiv. ; 328,5 suiv.

— 359,7 suiv. : τὸ μὲν οὖν πλῆθος τῶν πόλεων πέντε που καὶ τεσσαράκοντά ἐστι, τείχη τὰ διηρπασμένα δίχα τῶν πύργων καὶ τῶν ἐλασσόνων φρουρίων.

Julien décrit l'une de ses campagnes des Gaules ; Constance lui avait confié le commandement de l'armée : des multitudes de Germains campaient autour des villes dévastées. Julien estime le nombre de ces villes à quarante-cinq environ. Ce qui suit : τείχη τὰ διηρπασμένα pourrait être une manchette passée dans le texte. L'article τὰ est bizarrement placé ; d'ailleurs Reiske propose d'écrire τὰ : τε ; enfin ces trois mots n'ont pas été traduits par Pétau.

Conjecture de M. A. Jacob.

— 368,12 : ἔτι νῦν μοι καίσαρι γράφει.

Julien se plaint de Constance ; il remarque que Constance, se refusant à accepter la décision de l'armée, qui a proclamé

Julien empereur (voy. par ex. 367,8 et ce qui précède), lui donne encore dans ses lettres la qualification de César. Il semble que μοι καίσαρι ne soit pas suffisant. C'est aussi l'avis de Reiske, qui propose : <ὡς οὐδὲ> καίσαρι, et de Hertlein qui écrirait plutôt : <ὡς> καίσαρι. Hertlein me paraît plus près de la vérité ; mais il serait plus vraisemblable encore de supposer :

μοι καίσαρι : μοι <οἷα> καίσαρι,

« comme, en qualité de... » ; pour cet emploi de οἷα, voy. par ex. 405,1 ; 424,12 etc. ; et comp. l'erreur de M à : 424,13.

— 369,20 suiv. Julien a écrit cette lettre au cours de sa marche contre Constance ; il veut justifier sa conduite : c'eût été lâcheté de demeurer en Gaule, et il vaut mieux succomber sous le nombre, que par manque de courage ; si Constance l'emportait, il devrait son succès au nombre de ses soldats ; si Julien était resté en Gaule par amour de la vie, et que Constance lui eût fermé toute issue, partie grâce aux Barbares, partie par ses propres troupes, il lui fallait subir non seulement l'extrémité du malheur, mais encore la honte. On lit dans le texte :

εἰ δὲ ἐν ταῖς Γαλλίαις περιμένοντά με καὶ τὸ ζῆν ἀγαπῶντα καὶ διακλίνοντα τὸν κίνδυνον ἁπανταχόθεν περικόψας κατέλαβε, κύκλῳ μὲν ὑπὸ τῶν βαρβάρων, κατὰ στόμα δὲ ὑπὸ τῶν αὐτοῦ στρατοπέδων κ. τ. λ.

Il faut sans doute corriger :

αὐτοῦ : αὑτοῦ ; voy. d'ailleurs *Synt.*, pp. 224 suiv.

— 370, 1-5 : ταῦτα διανοηθείς, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῖς τε συστρατιώταις τοῖς ἐμοῖς διῆλθον καὶ πρὸς κοινοὺς τῶν πάντων Ἑλλήνων πολίτας γράφω. θεοὶ δὲ οἱ πάντων κύριοι συμμαχίαν ἡμῖν ὥσπερ τὴν ἑαυτῶν ὑπέστησαν, εἰς τέλος δοῖεν.

Ce texte est évidemment défectueux.

Cobet estime qu'il faut écrire ou bien : πρὸς ὑμᾶς ὡς πρὸς κοινούς, ou bien πολίτας <ὑμᾶς> ;

Hertlein corrige : ὥσπερ τὴν ἑαυτῶν : τὴν ἑαυτῶν ὥσπερ.

La place de ὥσπερ n'a sûrement rien d'authentique.

Néanmoins il ne me paraît pas que la correction de Hertlein améliore, comme il convient, l'ensemble du texte. Je sup-

pose ceci : ὥσπερ a pu être omis, puis ajouté dans la marge, ou bien, en dessous, dans l'interligne, et un scribe, dans une copie postérieure, l'aura mis devant τὴν ἑαυτῶν, au lieu de le placer à la ligne supérieure devant πρὸς. On aurait dans ce cas :

ὥσπερ πρὸς κοινοὺς κ. τ. λ. ;

suivant la suggestion de Cobet, je corrigerais :

πολίτας : πολίτας <ὑμᾶς> ;

et j'écrirais enfin :

κύριοι <οἳ>,

ces deux omissions n'étant d'ailleurs qu'une conséquence de la première faute. Dès lors, la phrase se tient : « et je les écris à vous, comme aux concitoyens communs de tous les Hellènes ; que les dieux, maîtres de l'univers, qui nous ont promis... » etc. On remarquera que dans les phrases de ce genre, quand le complément d'une préposition est comparé avec un autre objet, Julien se contente ordinairement d'exprimer la préposition devant le premier des termes comparés ; voy. *Synt.*, p. 233 ; au contraire. Krüger § 68, 8 ; p. 302 ; Kühner-G., § 451, 6 ; I, p. 551.

— 370,7 suiv. Julien termine sa lettre en souhaitant à Athènes,

τοιούτους σχεῖν ἐς ἀεὶ τοὺς αὐτοκράτορας, οἳ μάλιστα καὶ διαφερόντως αὐτὰς (Rsk. H : αὐτὰ V) εἴσονται καὶ ἀγαπήσουσιν.

Il me semble que εἴσονται est bien banal. J'écrirais volontiers.

εἴσονται : ἱλάσονται (= se concilier ; comp. 387,20).

Ici εἴσονται pourrait provenir de ἱλάσονται, écrit ΕΙΛΑCONTAI.

L'expression n'est pas trop forte ; car Julien doit se ménager les Athéniens : c'est uniquement dans ce but qu'il leur écrit.

Fragmentum epistulae.

— 373,19 suiv. S'il y a des pauvres, il ne faut pas incriminer la justice des dieux, mais la cupidité des riches. A supposer même qu'un dieu fît pleuvoir de l'or sur les pauvres, il y a des gens qui tâcheraient de s'approprier tout, à eux seuls : il y aurait donc encore des pauvres. Et Julien remarque :

θαυμάσειε δ'ἄν τις εἰκότως, εἰ τοῦτο μὲν ἀξιοῦμεν οὔτε πεφυκὸς γίνεσθαι καὶ ἀλυσιτελὲς πάντη, τὰ δυνατὰ δὲ μὴ πράττομεν (Rsk. H. Cob. : πράττωμεν V).

«... si nous demandons ce qui ne peut se produire ». Ce τοῦτο ne paraît guère naturel. Peut-être :

τοῦτο : που τὸ.

— 375,18-20. Les hommes ont entre eux des liens de parenté, soit que les dieux aient créé, en même temps que le monde, un seul couple, d'où les hommes sont tous issus, soit qu'ils en aient créé plusieurs ; car s'ils ont pu créer un seul homme et une seule femme, ils ont pu créer beaucoup d'hommes et beaucoup de femmes. Le texte manuscrit ajoute :

καὶ γὰρ ὃν τρόπον τότε ἕνα καὶ τὴν μίαν, τὸν αὐτὸν τρόπον τοὺς πολλούς τε καὶ τὰς πολλάς.

Hertlein et Cobet corrigent avec raison τότε : τόν τε ; de plus, Reiske estime qu'après πολλάς il semble manquer χρὴ ὑπολαβεῖν γεγενῆσθαι. Mais M. A. Jacob estimait que toute cette phrase est à supprimer, comme glose introduite dans le texte.

— 384,3-4. Quand on s'acquitte du culte à rendre aux dieux, on doit les croire là présents, qui nous voient sans être vus de nous, et dont l'œil, plus puissant que toute lumière, pénètre jusqu'à nos pensées secrètes. On lit dans le texte manuscrit :

τὸ πάσης αὐγῆς ὄμμα κρεῖττον ἄχρι τῶν ἀποκρυπτομένων ἡμῖν λογισμῶν διατεταχόσιν.

Je voudrais écrire ici :

τῶν <ἐν> αποκρυπτομένων ἡμῖν.

voy. Strab., 730 ; Clem. I, 257 B, Migne),

ou bien :

τῶν ἀποκρυπτομένων <ἐν>.

— 391,16 suiv. Les impies Galiléens, voyant l'indifférence de nos prêtres pour les indigents, ont eu l'idée de pratiquer ce genre de philanthropie ; on lit ensuite :

καὶ τὸ χείριστον τῶν ἔργων διὰ τοῦ δοκοῦντος τῶν ἐπιτηδευμάτων ἐκράτυναν.

On devine la pensée de Julien ; mais il ne semble pas que ce texte l'exprime exactement ; δοκοῦντος a paru insuffisamment précis à Hertlein, qui suggère : εὐδοκιμοῦντος, et à Reiske qui suppose : καλλίστου δοκοῦντος. Il serait plus simple d'écrire :

δοκοῦντος : δολοῦντος,

« par ce qu'il y a de trompeur dans... ».

On conçoit qu'un scribe ait écrit, au lieu de δολόω, qui est relativement rare, δοκέω, qui est d'un usage si fréquent. Cette conjecture s'harmoniserait bien avec le contexte, puisque, dans la comparaison qui suit, Julien exprime l'idée de tromperie : ἐξαπατῶντες.

Les Césars.

— **396,4** suiv. ἤριζε δὲ οὐδείς, ἀλλ'ὅπερ Ὅμηρος ὀρθῶς ποιῶν ἔφη, δοκεῖ μοι παρὰ τῶν Μουσῶν αὐτῶν ἀκηκοώς, ἔχειν ἕκαστον τῶν θεῶν θρόνον.

La correction de Cobet, adoptée par Hertlein,

δοκεῖ : δοκεῖν

s'imposait. Je propose d'écrire, d'autre part :

ἔχειν ἕκαστον : ἔχει ἕκαστος ;

comme il y a : (10-11) γνωρίζει δὲ ἕκαστος. L'infinitif ἔχειν peut provenir de la faute évidente δοκεῖ pour δοκεῖν ; il y aura eu là une correction mal faite.

— **396,22-24** : ὅρα, εἶπεν, ὦ Ζεῦ, μή σε ὁ ἀνὴρ οὗτος ὑπὸ φιλαρχίας ἀφελέσθαι καὶ τὴν βασιλείαν διανοηθείη (VM Aug. Bav.).

Sylburg a corrigé :

διανοηθείη : διανοηθῇ,

correction adoptée par Hertlein. Je crois qu'il faut rétablir le texte traditionnel ; voy. plus haut à propos de 300,16. suiv.

— **407,15** suiv. : ἐκήρυττεν οὖν ὁ Ἑρμῆς παριέναι Καίσαρα καὶ τὸν Ὀκταβιανὸν ἐπὶ τούτῳ, Τραϊανὸν δὲ ἐκ τρίτων, ὡς πολεμικωτέρους.

Hertlein écrit : πολεμικωτέρους : πολεμικωτάτους ; c'est à tort ; il y a lieu de garder ici le texte des manuscrits (=VM Aug.

Bav.) ; voy. 143,1 ; 259,22 ; 412,22 ; 463, 4, etc. On trouve d'ailleurs, chez les auteurs les plus divers, des exemples nombreux de cet emploi : voy. par ex. *Od.* III, 362 ; Xénophon, *Cyr.*, 5,1,6 (les 3 meilleurs manuscrits : C A G) ; Théocr., 17,4 ; 25,48 ; Isocr., 8,72 où les mss., à part l'E, écrivent βελτίους. Comp. *Synt.*, p. 172.

— **412,16** suiv. César veut avoir le pas sur Alexandre et il en explique la raison ; Hertlein écrit :

οὗτος ἅπαξ ἐπεραιώθη τὸν Ἴστρον. ἐγὼ δεύτερον τὸν Ῥῆνον· Γερμανικὸν αὖ τοῦτο τὸ ἐμὸν ἔργον.

Ce texte a beaucoup souffert, comme on en juge par les variantes. On lit en effet :

τὸ ἐμὸν Aug. : τε ἐμὸν V Bav. ; ἐμὸν M.

Reiske propose d'écrire : τοῦτο ἐμὸν τὸ ἔργον. Il semble qu'il faille opter entre la conjecture de Reiske et la leçon de M ; il est plus logique de suivre M et d'écrire :

Γερμανικὸν αὖ τοῦτο ἐμὸν ἔργον,

« ce fut là mon exploit germanique » ; Kühner-G., (§ 465, A. 6, a ; I, pp. 628 suiv.) donnent des exemples qui justifient cette interprétation ; le τε ou le τὸ entre τοῦτο et ἐμὸν peut aussi bien avoir été ajouté, qu'il aurait pu être supprimé. Si on laisse τὸ, on doit faire de Γερμανικὸν nécessairement un attribut ; s'il était épithète, il devrait avoir l'article ; et Γερμανικὸν, comme attribut, donne un sens absurde.

Ce τε, auquel ne répond rien, ni καί ni un autre τε, pourrait, chez un auteur plus classique, faire supposer une omission ; c'est une présomption qui ne serait point vérifiée chez un écrivain qui, comme Julien, emploie très ordinairement τε pour καί (voy. *Synt.*, pp. 132 suiv.) ; et de plus on ne voit pas qu'il y ait ici de lacune.

— **415,10** suiv. : Φουρίῳ, ὃς μικροῦ συμπεσοῦσαν τὴν τούτου πόλιν ἀνέστησεν.

Dans ce texte, τὴν τούτου πόλιν est la leçon de M Aug. ; mais on lit dans V Bav. : πόλιν τούτου ; pour garder cette dernière leçon, je propose d'écrire :

τὴν πόλιν τούτου : τὴν πόλιν <τὴν> τούτου ;

voy. *Synt.*, pp. 223.

— 418,19 suiv. : νέος προύστην τῆς ἐμαυτοῦ πόλεως.

ἐμαυτοῦ est la leçon de V Aug. Bav., tandis qu'on lit dans M, qui ne manque pas d'autorité : αὑτοῦ ; comme cette dernière leçon est la *lectio rarior*, on peut se demander si ce n'est pas celle qu'il convient d'adopter ici ; voy. *Synt.*, pp. 176 suiv.

— 419,10 suiv. : οὐ γὰρ ταῖς ἀμέτροις ἐπιθυμίαις εἴκων ἐπικτᾶσθαι πάντως αὐτῇ διενοήθην, (il s'agit de Rome).

Cobet, après ἐπικτᾶσθαι, ajoute τι. Mais ἐπικτᾶσθαι n'a pas le même sens que κτᾶσθαι ; et par suite Hertlein a tort de rapprocher ce texte de 108,26. D'autre part, ἐπικτᾶσθαι s'emploie bien au sens de « agrandir », par ex. son empire : ainsi ἐπ. ἀρχήν. (Thuc. I, 144,1 ; II,65,7). Peut-être, dans ces conditions, doit-on écrire :

αὐτῇ : αὐτὴν

— 419,18 suiv. : οὐδενὸς νομίζων τῶν πρὸ ἐμαυτοῦ χεῖρον βεβουλεῦσθαι.

La leçon ἐμαυτοῦ est celle de VM Bav. ; on lit dans Aug. : ἑαυτοῦ. Pour les raisons dites à propos de 418,19, il y a peut-être lieu d'écrire ici :

ἑαυτοῦ.

— 424,21 suiv. : ὅτι δὴ καὶ θεὸς γενοίμην, μᾶλλον δ'εἴην, ἐπεπείσμην.

Voilà une proposition commençant par ὅτι et dépendant d'un verbe à un temps historique ; c'est Alexandre qui répond à Silène. Il faut comprendre : « je m'étais persuadé que je *devenais* un dieu, ou plutôt que j'étais un dieu » ; cette traduction s'accorde bien avec la question positive : « dans quelle catégorie te placeras-tu ? parmi les êtres inanimés, ou bien parmi les êtres animés ? » Dans ce cas, il faut corriger :

γενοίμην : γινοίμην,

car l'optatif, dans ces propositions, garde une valeur temporelle ; voy. Riem.-G., § 430, 1° R. ; p. 454 ; γενοίμην donnerait donc ici : « que j'étais devenu », ce qui n'irait guère avec μᾶλλον δ'εἴην. La forme γινοίμην n'est pas une difficulté :

voy. pour le codex V, par ex. 397,6 ; 407,10 etc. : comp. *Synt.*, p. 150.

— 430, 14 suiv., : Σιωπῆς δὲ γενομένης ἔφερον οἱ θεοὶ λάθρα τὰς ψήφους. εἶτα ἐγένοντο πολλαὶ τῷ Μάρκῳ.

Dans l'état du texte, εἶτα ne s'explique pas : il manque une partie du développement. On doit supposer ceci : « les votes se portèrent d'abord sur un tel, puis ils furent nombreux pour... » ; bref, il faut supposer une lacune après ψήφους.

Misopogon.

— 433,15 suiv. Le genre d'éducation qu'il a reçu, ne permet pas à Julien d'écrire en vers contre ceux qui l outragent :

αἰσχρὸν γὰρ εἶναι δοκεῖ νῦν μουσικὴν ἐπιτηδεύειν, ἣν (Mb ; ᾗ vulgate : ἣ Martini) πάλαι ποτὲ ἐδόκει τὸ πλουτεῖν (V : τοῖς πλουτεῖν MbEF ; τοῖς πλουτοῦσιν Pef, Martini ; τοῦ πλούτου Pg) ἀδίκως.

Reiske et Hertlein corrigent αἰσχρὸν : αἴσχιον ; et ils écrivent ἣν : ἥ.

On pourrait conserver αἰσχρὸν et corriger ἣν (Mb ; ᾗ vulgate) ὡς ; car ὡς s'écrit parfois comme η : « car il semble honteux aujourd'hui d'exercer l'art des muses, comme il le semblait jadis de s'enrichir injustement » ; cette conjecture est de Mr A. Jacob.

— 434, 11 suiv. : τὸ δ'ᾆσμα πεζῇ μὲν λέξει πεποίηται, λοιδορίας δ'ἔχει πολλὰς καὶ μεγάλας, οὐκ εἰς ἄλλους μὰ Δία · πῶς γάρ ; ἀπαγορεύοντος τοῦ νόμου · εἰς δὲ τὸν ποιητὴν αὐτόν.

Je serais d'avis de supprimer ἀπαγορεύοντος τοῦ νόμου. Ceci a dû être écrit dans la marge par un lecteur qui, sans frais d'imagination, aura repris l'expression de 433,10. Cette répétition est tout à fait inutile. Le πῶς γάρ ; εἰς δὲ..., est tout à fait suffisant pour rendre l'idée ; ἀπαγορεύοντος κ. τ. λ. appuie lourdement et sans nécessité.

— 435,20 suiv. Julien reproche aux habitants d'Antioche de s'épiler le menton comme les jeunes garçons, et comme les femmes. On lit dans le texte :

ὑμεῖς δὲ καὶ ἐν τῷ γήρᾳ ζηλοῦντες τοὺς ὑμῶν αὐτῶν υἱέας καὶ τὰς θυγατέρας ὑπὸ λαβρότητος (vulgate ; λαυρότητος Mb ; λαυρότητα EF ; λαβροτάτου Pef) βίου καὶ ἴσως ἁπλότητος (vulgate : ἁπλότητα Mb première main, mais ἁπλότητος, deuxième main ; EF ; ἁπλουστάτου Pef) τρόπου λίαν (VMbEFPef ; λεῖον Pc) ἐπιμελῶς ἐργάζεσθε, τὸν ἄνδρα ὑποφαίνοντες καὶ παραδεικνύντες διὰ τοῦ μετώπου καὶ οὐχ ὥσπερ ἡμεῖς ἐκ τῶν γνάθων.

Reiske écrit avec raison : ἁβρότητος et ἁπαλότητος.

D'autre part, il est remarquable que tous les manuscrits, sauf la copie de V (=Pc) écrivent λίαν, tandis qu'on lit dans Pc : λεῖον. Je crois qu'il y aurait lieu d'écrire ici :

λεῖον λίαν,

l'un des deux mots ayant très bien pu tomber. Si l'on estime que le régime αὐτὸ (435,17) est bien éloigné, on peut corriger avec M. A. Jacob :

λ<εῖον αὐτὸ λ>ίαν.

— 436, 12 suiv. Julien ne craint point de confier aux habitants d'Antioche qu'il est velu de par tout le corps :

εἶπον γ'ἂν ὑμῖν, εἴ τις ἦν μοι καὶ ἀκροχορδὼν ὥσπερ τῷ Κίμωνι· νυνὶ δ'οὐκ ἔστι. καὶ ἃ συγγινώσκετε, φράσω μὲν ἕτερον.

La verrue dont il est question ici suggère à Naber (*Mnémosyne*, 1883, p. 408), et à F. Cumont (*Rev. Inst. Publ. de Belgique*, t. 32, 1889, pp. 83 suiv.), cette conjecture Κίμωνι : Κικέρωνι ; je ferai seulement remarquer que, à ma connaissance, Julien ne nomme pas Cicéron une seule fois dans son œuvre.

Julien termine : « pardonnez ces détails », et le texte ajoute :

φράσω μὲν (μὴν VMb ; μὴ Pc) ἕτερον.

Reiske estime qu'il faut écrire :

καὶ εἰ συγγινώσκετε, φράσω ὑμῖν καὶ ἕτερον.

Mais cette conjecture est bien loin du texte traditionnel. Il serait plus simple d'écrire :

φράσωμεν ἕτερον,

« parlons d'autre chose » ; et en effet, Julien détaille ensuite ses habitudes de vie.

— 438,22 : συχνὰς ἤδη τινές εἰσιν οἳ ἐμηχανήσαντο.

Cobet a déjà fait remarquer (*Mnémos.*, 1861, p. 168) que τινές = εἰσὶν οἵ. Je conjecture que τινές pourrait être une glose qui aurait passé dans le texte.

— 440,1 suiv. Julien par des hivers rigoureux même, ne tolérait pas qu'on recourût, pour chauffer son appartement, aux procédés en usage dans ces pays. Mais un jour il fit apporter des charbons allumés :

κομίσαι δ'ἔνδον ἐκέλευσα πῦρ κεκαυμένον καὶ ἄνθρακας λαμπροὺς ἀποθέσθαι παντελῶς μετρίους.

Ce texte n'est pas entièrement satisfaisant. Il est remarquable que ἄνθρακας ne se trouve que dans Pce, et manque dans tous les principaux manuscrits = VMb (on lit en marge : δαλοὺς) EF ; cet ἄνθρακας me paraît très suspect. Or, je remarque qu'à partir du ve siècle, on trouve fréquemment employé le neutre τὸ λαμπρόν au sens de φῶς et aussi de πῦρ : Sophoclès donne cinq exemples. Ne peut-on pas supposer que cet emploi ait existé déjà au IVe siècle ? J'imaginerais donc ceci :

πῦρ κεκαυμένον καὶ λαμπρὰ... μέτρια.

Un lecteur aurait écrit sur λαμπρὰ, ou peut-être dans la marge (comme δαλοὺς dans la marge de Mb) le mot plus ordinaire : ἄνθρακας. Par contamination, le masculin pluriel aurait passé au texte lui-même, tandis que la glôse ἄνθρακας, dans certains manuscrits, disparaissait purement et simplement, et, dans Pce, passait elle-même dans le texte. D'ailleurs ἄνθρακας est absent de la citation que le Lexique de Vienne fait de cette partie du texte ; voy. Hertlein.

— 442,23 suiv. : καίτοι πόσῳ κρεῖττον ἦν ὀνομάζεσθαί σε μὲν δεσπότην, ἔργῳ δὲ ἐᾶν ἡμᾶς εἶναι ἐλευθέρους.

σε μὲν est la leçon des meilleurs manuscrits (= VMb EF) ; Cobet et Hertlein écrivent : μέν σε. Il y a lieu de revenir à la leçon traditionnelle (voy. *Synt.*, pp. 135 suiv.).

— 444, 9-14 : τὰς δὲ δὴ Τρῳάδας οὔτι πρὸς τὸν Πρίαμον ἤ τινα τῶν τούτου γαμετῶν ἢ θυγατέρων ἢ υἱέων, οὐ μὴν οὐδ' αὐτὸν τὸν Ἕκτορα· καίτοι τούτῳ φησὶν ὡς θεῷ τοὺς Τρῶας εὔχεσθαι· εὐχομένας

δὲ οὐκ ἔδειξεν ἐν τῇ ποιήσει οὔτε γυναῖκας οὔτε ἄνδρας, ἀλλὰ τῇ Ἀθηνᾷ ὀλολυγῇ πᾶσαι, φησί, χεῖρας ἀνέσχον.

Julien veut montrer qu'on ne doit entrer dans les temples que pour prier les dieux, et qu'il faut en bannir les manifestations déplacées, comme celles qui s'adresseraient à des hommes, fût-ce à l'empereur. Et il s'appuie sur un exemple pris dans Homère.

Tout ce passage est gravement altéré :

au lieu de τὰς δὲ δὴ Τρῳάδας (VPc), on lit dans MbPef : τοὺς δὲ δὴ τρῶας ; dans EF : τοὺς δὲ τρῶας ;

γαμετῶν ἢ est omis dans MbEFPf ;

au lieu de : τούτῳ φησὶν (Pcef), on lit dans VMbEF : τῷ φησίν.

D'autre part, la phrase εὐχομένας δὲ... ἄνδρας énonce une pensée tout à fait inexacte : voy. *Il.*, III, 350 ; VI, 312 ; VII, 200 etc. Ce qui précède : καίτοι... εὔχεσθαι, me paraît très suspect : cette remarque est en contradiction flagrante avec la pensée exprimée antérieurement, et ressemble bien à une glose mise en marge pour contredire Julien. Je propose de rétablir le texte de cette façon :

..... οὐ μὴν οὐδ'αὐτὸν τὸν Ἕκτορα, εὐχομένας ἔδειξεν ἐν τῇ ποιήσει, ἀλλὰ τῇ Ἀθηνᾷ κ. τ. λ.

Cette restitution suppose la suppression de la glose marginale ou interlinéaire : καίτοι.... εὔχεσθαι, et par voie de conséquence, celle des quelques mots que l'intrusion de cette phrase a rendus nécessaires : le τοὺς Τρῶας explique les variantes manuscrites à 9 :

τὰς δὲ δὴ Τρῳάδας VPc : τοὺς δὲ δὴ τρῶας MbPef ; τοὺς δὲ τρῶας EF ;

à son tour, cette confusion a amené l'intrusion de οὔτε... ἄνδρας, précision qui dans le texte original n'a pas sa raison d'être ; et de même, le : δὲ οὐκ de : εὐχομένας δὲ οὐκ ἔδειξεν, devenu indispensable dans l'état défectueux du texte manuscrit doit être supprimé. Comp. sur ce passage la conjecture de F. Cumont, *Rev. Inst. Publ. de Belgique*, XXXII (1889) pp. 82 suiv. : « τοὺς δὲ δὴ Τρῷας... τὸν Ἕκτορα, εὐχομένους οὐκ (ou οὔποτ') ἔδειξεν κ. τ. λ.

— 445,26 suiv. Julien feint de reprendre pour son propre compte les reproches qui lui sont adressés par le peuple d'Antioche : pourquoi ne lui offre-t-il pas en spectacle des mimes, des danseurs etc. ? il ajoute :

ἄνδρας ἀποψιλουμένους οὔτι τὰς γνάθους μόνον, ἀλλὰ καὶ ἅπαν τὸ σῶμα.

Cobet corrige :

ἀποψιλουμένους : ἀπεψιλωμένους,

et Hertlein adopte cette correction. A première vue, cette conjecture paraît séduisante. Je crois pourtant qu'on peut garder la leçon traditionnelle : le participe présent marquerait ici une habitude permanente : « des hommes qui s'épilent (habituellement) » ; comp. 415,18 ; et voy. *Synt.*, p. 25.

— 448,9 suiv. : καθίζει πλησίον τῆς κλίνης ἀφορῶν εἰς τὸ πρόσωπον τοῦ μειρακίου, παριέναι κελεύσας καλούς τε καὶ καλὰς ἀπὸ τῆς βασιλίδος ἀρξάμενος.

Il y a dans ce texte une faute évidente (voy. par ex. Kühner-G., § 486, 1, A. 1 ; II, p. 80), et qu'on s'explique. Cobet avait proposé d'écrire :

ἀρξάμενος : ἀρξαμένας ;

Hertlein corrige : ἀρξαμένους ;

étant donné les habitudes constantes de Julien dans les règles d'accord, il faut adopter résolument la correction de Cobet ; voy. *Synt.*, p. 36.

— 450,4-11. Ce n'est pas à titre de reproche, que Julien traite les habitants d'Antioche de menteurs, danseurs etc. ; de sa part, c'est plutôt un éloge, puisqu'il entend dire par là qu'ils se conforment aux usages de leurs ancêtres :

τοὐναντίον δὲ ἀντ' ἐγκωμίων ὑμῖν προσεῖναί φημι πατρίων ζῆλον ἐπιτηδευμάτων (Cob. H. : πάτριον ζῆλον καὶ ἐπιτηδεύματα, mss.). ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος ἐπαινῶν τὸν Αὐτόλυκόν φησι περιεῖναι πάντων

Κλεπτοσύνῃ θ'ὅρκῳ τε.

καὶ ἐμαυτῷ (MbEFPcef ;... τῷ V : ἐμαυτοῦ H.) τὴν σκαιότητα καὶ τὴν ἀμαθίαν καὶ τὴν δυσκολίαν καὶ τὸ μὴ ῥᾳδίως μαλάττεσθαι (Pcef : εἴκειν VMbEF) μηδὲ ἐν (VMbEFPf ; omis dans Pce : ἐπὶ Cob., H) τοῖς δεομένοις ἢ τοῖς ἐξαπατῶσι (mss. : ἐξαπαιτοῦσι, *vulgate*) τὰ ἐμαυτοῦ ποιεῖσθαι.

*

Je crois qu'on peut garder la leçon traditionnelle : καὶ ἐμαυτῷ, contrairement à Hertlein qui écrit καὶ ἐμαυτοῦ ; il suffit pour cela de considérer la phrase : ἐπεὶ καὶ... ὅρκῳ τε comme incise ; dès lors καὶ ἐμαυτῷ κ.τ. λ. dépend de ἀντ' ἐγκωμίων ὑμῖν προσεῖναί φημι.

De plus, en adoptant la correction de Cobet (voy. *Mnémos.*, 1861, p. 173) ἐν : ἐπὶ, on peut aussi conserver le texte des manuscrits : ἐξαπατῶσι ; celui de la vulgate : ἐξαπαιτοῦσι est sans autorité, et sans exemple connu ; le *Thes.*, Sophoclès, Bailly etc., citent ce dernier mot, et attribuent à Julien ce qui n'est qu'une conjecture d'éditeur.

Dès lors, on a à peu près ce sens : c'est à titre d'éloge que Julien note chez eux la fidélité aux mœurs des ancêtres, et chez lui-même cette humeur grossière, qui répugne à se laisser attendrir, à faire dépendre ses affaires des solliciteurs ou des trompeurs (τὰ ἐμαυτοῦ ποιεῖσθαι ἐπὶ τοῖς δεομένοις, « illorum arbitrio permittere », Cobet, qui renvoie à 356, 19). Il n'est pas nécessaire de corriger comme Platt, (*Class. Rev.*, 1904, pp. 21 suiv.) ποιεῖσθαι : προΐεσθαι, « laisser aller, négliger » ; comp. A. Rostagni, Giuliano L'Apostata, Turin, 1920, p. 257.

— 452,8 suiv. : ταῦτα ἐνόμισας Θρᾳξὶ νομοθετεῖν τοῖς ἑαυτοῦ (VMbEF ; σεαυτοῦ Peef) πολίταις.

Il y a lieu de conserver ici la leçon : τοῖς ἑαυτοῦ : voy. plus haut à propos de 303,10 suiv. ; 328,5 suiv. ; 356,10 suiv. etc.

— 454,19 suiv. Julien attribue à l'influence de son gouverneur (Mardonios) les principaux traits de son caractère. Il fait cette remarque :

μετ' ἐνιαυτὸν ἕβδομον αὐτῷ παρεδόθην.

Je crois qu'il faut écrire :

ἐνιαυτὸν : ἐνιαυτὸν <τὸν>,

« après ma septième année » ; et non « après une septième année », qui n'aurait pas de sens.

— 454, 21 suiv. : ἄλλην δ' οὔτ' αὐτὸς εἰδέναι θέλων οὔτ' ἐμοὶ βαδίζειν ξυγχωρῶν ἐποίησεν ἀπεχθάνεσθαί με πᾶσιν ὑμῖν.

La leçon εἰδέναι paraît banale ; de plus on pourrait trouver étrange que le même accusatif ἄλλην (ὁδὸν) servît à la fois de complément direct d'un verbe transitif et d'accusatif de qualification ; peut-être y a-t-il lieu de proposer :

εἰδέναι : ἰέναι,

ceci s'harmoniserait mieux avec le βαδίζειν qui suit ; Cobet (453,9) a fait une correction analogue.

— 455, 17. Les habitants d'Antioche doivent en prendre leur parti ; Julien ne saurait rien changer à son caractère, car on ne lutte pas facilement contre des habitudes aussi invétérées. Julien ajoute :

ἐτῶν τριάκοντα μελέτην ἀφεῖναι παγχάλεπον.

Ce texte soulève une difficulté. Julien a écrit le Misopogon fin de 362 ou début de 363, et il est né à la fin de 331, à moins que ce ne fût en 332 ; or il nous dit (454,19) que c'est après sa septième année qu'il fut confié à son gouverneur. Comment donc peut-il parler ici d'une pratique (μελέτη = sans doute la discipline à laquelle son précepteur l'a soumis, comme l'indique le contexte : 455, 12,21) de trente années, et même davantage (voy. 455,19) ?

On pourrait écrire :

ἐτῶν : ἐτῶν <τῶν>.

L'article ajouterait à ce texte une idée d'approximation ; voy. par ex, Riem.-G., § 699, 2 e ; p. 796.

— 457, 4 suiv. : ἐγὼ δὲ αἰσχυνόμενος ἄρχων ἰδιώτου φαυλότερος εἶναι λέληθα ἐμαυτόν, οὐδὲν δέον, ὑμῖν τῆς ἀγροικίας μεταδιδοὺς τῆς ἐμαυτοῦ. καί με ἕτερος τῶν Πλάτωνος νόμων ὑπομνησθέντα ἐμαυτοῦ (VPc : ἐμαυτῷ MbFPef) πεποίηκεν ἀπεχθάνεσθαι πρὸς ὑμᾶς.

Le second ἐμαυτοῦ ne paraît pas admissible, et semble avoir été introduit par méprise. On peut concevoir des manuscrits dont les lignes comprendraient environ 45 lettres : c'est le cas du Vossianus. Il y aurait eu par exemple :

..... μεταδιδοὺς τῆς ἐμαυτοῦ. .....

.... ὑπομνησθέντα....

Ne peut-on pas supposer qu'un scribe, après ὑπομνησθέντα, aura eu l'esprit attiré par l'ἐμαυτοῦ qui se trouve juste au-dessus, et l'aura écrit une seconde fois, à tort, à la suite de ὑπο-

μνησθέντα ?, « et moi, une autre loi de Platon dont je me souvenais, m'a attiré votre inimitié ».

— 457, 18 suiv. Julien et ses compagnons ne vont pas au théâtre,

πεποιημένοι τὸ δυσκλεέστατον τῶν ἔργων καὶ ἐπονείδιστον τοῦ βίου τέλος.

Ce membre de phrase est incomplet. Il semble nécessaire que πεποιημένοι ait un complément qui rappelle τὰ θέατρα (18). Dans ce cas, δυσκλεέστατον κ. τ. λ. est un attribut. On pourrait supposer :

πεποιημένοι τὸ : πεποιημένοι <τοῦ>το.

Cette correction aurait un double résultat heureux : donner un complément, qui est nécessaire, à πεποιημένοι, et supprimer l'article qui n'a que faire ici devant l'attribut.

— 461,8 suiv. Julien remarque que Constance n'avait eu qu'un tort à leurs yeux, c'est de ne l'avoir pas fait mourir en le nommant César. Mais il était son oncle et son ami ; aussi, après le différend qui surgit entre eux et qui heureusement prit fin, lui resta-t-il plus fidèle que Constance n'eût pu l'espérer avant leur brouille. On lit dans les manuscrits :

ἐπεὶ δὲ καὶ πρὸ τῆς φιλίας εἵλετο τὴν ἔχθραν, εἶτα ἡμῖν οἱ θεοὶ τὸν πρὸς ἀλλήλους ἀγῶνα λίαν ἐβράβευσαν φιλανθρώπως, ἐγενόμην αὐτῷ πιστότερος φίλος ἢ προσεδόκησεν ἕξειν με πρὶν ἐχθρὸν γενέσθαι.

Je propose d'écrire :

ἐχθρὸν : ἐχθρὸς,

car il ne peut être question ici que de l'inimitié de Constance pour Julien. Il serait invraisemblable que Julien dît : « avant que je ne devinsse son ennemi », ce qui serait le sens avec ἐχθρὸν, tandis que ἐχθρὸς renvoie très naturellement au sujet de προσεδόκησεν. D'ailleurs ce qu'il dit (8-9) : « quand il eut fait choix de l'inimitié », à savoir Constance, justifie cette correction.

— 463,20 suiv. : ἐμοὶ δὲ Κελτοὶ καὶ Γερμανοὶ καὶ δρυμὸς Ἑρκύνιος ἔμελεν ἄρτι πρῶτον εἰς ἄνδρας τελοῦντι.

J'écrirais volontiers :

δρυμὸς <ὁ> Ἑρκύνιος.

En onciales ΔΡΥΜΟϹΟЄΡΚΥΝΙΟϹ ; comp. 608,22.

— 468,18 suiv. Julien oppose à leur indifférence envers les dieux, la complaisance coupable des habitants pour la religion des Galiléens ; le texte manuscrit dit ensuite, en parlant des femmes d'Antioche :

καὶ τρέφουσαι ἀπὸ τῶν ὑμετέρων ἐκεῖναι τοὺς πένητας πολὺ τῆς ἀθεότητος ἐργάζονται θαῦμα πρὸς τοὺς τῶν τοιούτων δεομένους.

Ce texte n'est pas clair ; voici, en substance, ce qu'on y trouve : « chacun de vous permet à sa femme de porter tout son avoir aux Galiléens, et nourrissant... les pauvres, elles scandalisent ceux qui ont besoin de secours ». Ce sens n'est pas satisfaisant : πένητας et τοὺς τῶν τοιούτων δεομένους amènent une confusion. Je crois que πένητας est une glose à : τοὺς τῶν τοιούτων δεομένους ; je supprimerais volontiers πένητας et j'écrirais :

ἐκεῖναι τοὺς πένητας : ἐκεῖναι <τού> τους ;

du même coup la pensée devient claire : « et nourrissant ceux-ci (= τοὺς Γαλιλαίους).... », etc.

— 475,12 suiv. Julien, malgré les preuves d'intérêt qu'il a données aux habitants d'Antioche, cite des marques nombreuses de leur mauvaise volonté ; il signale notamment la nomination irrégulière d'un sénateur :

βουλευτὴν ὀνομάσαντες, πρὶν προσγραφῆναι τῷ καταλόγῳ, μετεώρου τῆς δίκης οὔσης, ὑπεβάλετε λειτουργίᾳ τὸν ἄνθρωπον.

Si l'on estimait que βουλευτὴν est trop vague, il serait aisé d'écrire :

βουλευτήν <τιν'> ὀνομάσαντες.

— 476,24 suiv. Julien rappelle les mesures prises par lui contre la disette de blé qui menaçait Antioche ; il fit venir du blé d'Egypte, et le leur céda à bon compte ; voici le texte :

ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου κομισθέντα μοι σῖτον ἔδωκα τῇ πόλει, πραττόμενος ἀργύριον οὐ κατὰ δέκα μέτρων (V : μέτρον MbF ; μέτρα *vulgate*) ἀλλὰ πεντεκαίδεκα τοσοῦτον, ὅσον ἐπὶ τῶν δέκα πρότερον.

Hertlein écrirait volontiers :

οὐ κατὰ δέκα μέτρων : οὐκ ἐπὶ δέκα μέτρων ;

Reiske explique πρότερον : scil. ἐπράττετο, « exigi solebat », et il se demande même s'il ne faut pas ajouter ce verbe.

Mais si l'on rapproche ce passage de 23,3 et de 76, 1-2, on remarque que dans les cas analogues, et pour exprimer une idée approchante, Julien préfère ἀντί. Le μέτρων de V serait favorable à cette conjecture ; j'écrirais donc :

οὐκ ἀντὶ δέκα.

En onciales, on voit bien comment la confusion aurait pu se produire.

TABLE DES MATIÈRES

Vu le 23 mai 1922.

Le doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris,

Ferdinand Brunot.

Vu et permis d'imprimer.

Le Recteur de l'Académie de Paris,

P. Appell.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ADDITIONS ET CORRECTIONS [1]

5,11, lire : en particulier pour la correspondance.
8,28, au lieu de : par rapport à, lire : avec.
8,36, — V, lire y.
38,36, — ce qui suit, lire : ce qui précède.
39,30, lire : διανοού-.
47,23, au lieu de : ὁδοῦ, lire : ὁμαλεστέρας ὁδοῦ.
49,23, après : pp. 142 suiv., ajouter : H. a donc tort d'écrire : ἀντλήσειεν ἂν πίθου.
50,19, au lieu de νῶν, lire : τῶν.
53, 6, lire : οὕτως.
57,31, — κοι-.
63,17, — vulgate) :

1. Le premier chiffre désigne la page, le deuxième la ligne.

This book is due two weeks from the last date stamped below, and if not returned at or before that time a fine of five cents a day will be incurred.

JAN 8 - 1932		

